



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le jeudi 9 décembre 2021

Président : M. Peter Fonseca



Comité permanent des finances

Le jeudi 9 décembre 2021

• (1105)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 5^e séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'ordre de renvoi du 2 décembre 2021, le Comité se réunit pour discuter du projet de loi C-2, Loi visant à fournir un soutien supplémentaire en réponse à la COVID-19.

La séance se déroulera en mode hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021. Les membres peuvent y participer en personne ou à distance, grâce à l'application Zoom. Les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes. La diffusion montrera toujours la personne qui parle et non l'ensemble du Comité.

La séance se déroule aussi sous forme de webinaire, un mode utilisé pour les séances publiques des comités. Seuls les membres, leur personnel et les témoins y ont accès. Les membres entrent immédiatement en tant que participants actifs. Toutes les fonctionnalités pour les participants actifs restent les mêmes. Les membres du personnel seront des participants non actifs et ne pourront donc assister à la séance qu'en mode galerie.

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous qu'il est interdit de prendre des captures d'écran ou des photos de votre écran.

Compte tenu de la pandémie en cours et conformément aux recommandations des autorités sanitaires, et à la directive que le Bureau de régie interne a émise le 19 octobre 2021, pour assurer la santé et la sécurité de tous, tous les gens qui participent à la réunion en personne doivent se tenir à deux mètres des autres et porter un masque non médical lorsqu'ils se déplacent. Il est fortement recommandé de porter le masque en tout temps, y compris lorsqu'on est assis. Assurez-vous d'avoir une bonne hygiène des mains en utilisant le désinfectant pour les mains fourni à l'entrée de la salle. En tant que président, je veillerai à l'application de ces mesures pendant toute la durée de la réunion. Je remercie à l'avance les députés de leur coopération.

Afin d'assurer le bon déroulement de la séance, j'aimerais préciser quelques règles.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation sont offerts. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre la transmission du parquet, l'anglais ou le français. Veuillez m'aviser immédiatement de toute interruption du service d'interprétation. Nous prendrons les dispositions nécessaires pour que l'interprétation puisse être rétablie avant de reprendre nos travaux. À tout moment, vous pouvez utili-

ser la fonction « lever la main » au bas de votre écran si vous voulez prendre la parole ou informer la présidence de quelque chose.

Les membres qui participent à la séance en personne peuvent procéder de la même façon que lorsque l'ensemble du Comité se réunit dans une salle de comité. N'oubliez pas les directives du Bureau de régie interne au sujet du port du masque et des protocoles sanitaires.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer. Si vous êtes dans la salle, les micros seront contrôlés, comme d'habitude, par l'agent des délibérations et de la vérification. Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Lorsque vous n'avez pas la parole, votre micro doit être éteint. Je vous rappelle que tous les commentaires des députés et des témoins doivent être adressés à la présidence. Pour ce qui est de la liste des intervenants, le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour respecter l'ordre d'intervention de tous les députés, qu'ils participent à la réunion virtuellement ou en personne.

J'ai maintenant le plaisir d'accueillir notre vice-première ministre et ministre des Finances, Chrystia Freeland.

Madame la ministre, nous savons à quel point vous et votre ministère êtes occupés, et nous vous sommes reconnaissants de votre présence parmi nous pour participer à nos travaux. Je sais que vous êtes accompagnée aujourd'hui de votre adjoint, le sous-ministre associé Nicholas Leswick.

Bienvenue, madame la ministre et monsieur Leswick.

Certains de vos employés du ministère de l'Emploi et du Développement social et du ministère des Finances assistent aussi à la séance. Je ne vais pas passer en revue la liste des noms, mais ils sont disponibles pour fournir des renseignements, au besoin.

Sur ce, madame la ministre, nous allons maintenant écouter votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions des membres pour une période de deux heures.

Madame la ministre, la parole est à vous.

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les membres et au personnel du Comité. Je sais à quel point vous travaillez fort. C'est formidable d'être ici.

Je ne dirais pas que M. Leswick est « mon adjoint », ni l'adjoint de quiconque. C'est un très haut fonctionnaire du ministère des Finances. En fait, il est le deuxième plus haut fonctionnaire. Greg McLean sera heureux de savoir qu'il vient lui aussi de l'Alberta, près de Calgary, de sorte que nous avons une forte présence albertaine au sein du ministère. Ma cheffe de cabinet est originaire d'Edmonton. Elle a fréquenté la même école secondaire que moi, mais bien des années plus tard.

Monsieur le président, félicitations pour votre accession à la présidence, et merci de votre invitation.

Même si je m'attends à ce que nous ayons des échanges musclés, je tiens à féliciter tous les députés ici présents pour leur élection et à les remercier pour leur travail acharné.

Depuis le retour de la Chambre, l'émergence d'un nouveau variant de la COVID a imposé de nouvelles restrictions de voyage dans un certain nombre de pays, dont le Canada, et renouvelé l'incertitude sur les marchés mondiaux. L'émergence du variant Omicron nous rappelle que la meilleure politique économique demeure de mener à terme la lutte contre la COVID. Elle n'est pas encore terminée et cela illustre vraiment la nécessité pour nous de continuer à protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes et, en fait, la nécessité de ce projet de loi.

• (1110)

[Français]

Lorsque la crise liée à la pandémie de COVID-19 a frappé, notre gouvernement a rapidement mis en place un ensemble de programmes à grande échelle et sans précédent afin de sauver des vies, de s'assurer que notre économie peut traverser la crise et d'appuyer les travailleurs et les entreprises du Canada pendant la pandémie.

Nos programmes de soutien au revenu, de subventions salariales et de subventions pour le loyer ont permis aux gens de mettre de la nourriture sur la table, ont contribué à protéger des millions d'emplois et ont maintenu à flot des centaines de milliers d'entreprises canadiennes pendant les jours les plus sombres de la pandémie.

[Traduction]

Cela dit, nos mesures de soutien ont toujours été conçues comme des mesures d'urgence temporaires. Comme de nombreux membres du Comité l'ont souligné, la nature urgente de ce soutien signifie que le parcours a été chaotique.

Malheureusement, certaines personnes âgées qui ont touché des prestations liées à la COVID ont vu leurs prestations du SRG être réduites. Notre gouvernement, moi y compris, est très conscient de ce problème et cherche activement une solution. Nos aînés les plus vulnérables ne devraient pas être pénalisés, surtout ceux qui ont perdu une source de revenus en raison de la pandémie.

Nous savons que de nombreux aînés comptent sur leurs prestations du SRG pour les aider à joindre les deux bouts, et je suis convaincue que le gouvernement aura plus à dire sur cette question dans les prochains jours. Aujourd'hui, avec des taux de vaccination élevés, plus d'un million d'emplois créés, le retour des enfants à l'école et les entreprises qui rouvrent leurs portes dans tout le pays, le moment est venu d'adapter les mesures de soutien aux entreprises et au revenu à ces situations nouvelles et plus favorables.

À la grandeur du pays, les entreprises rouvrent leurs portes. En date du mois dernier, plus de 106 % des emplois perdus au Canada

au plus fort de la récession ont été récupérés. Cela se compare à seulement 83 % des emplois récupérés aux États-Unis.

Grâce, en partie, aux mesures de soutien de notre gouvernement, nous avons évité le genre de profondes séquelles économiques qui ont suivi la récession de 2008 et qui auraient causé des dommages permanents à notre économie. Pas plus tard que vendredi dernier, Statistique Canada a annoncé que la forte croissance de l'emploi s'est poursuivie en novembre, avec la création de 154 000 emplois. Ce chiffre a dépassé les attentes du marché. Ces nouveaux emplois ont fait baisser le taux de chômage à 6 %, le plus bas depuis le début de la pandémie, et seulement 0,3 % au-dessus des niveaux prépandémiques de février 2020.

Cependant, la réouverture est plus lente dans certaines régions du pays et dans certains secteurs de l'économie qui ont toujours besoin d'un soutien ciblé. Voilà pourquoi notre gouvernement a annoncé en octobre une transition du soutien généralisé qui était approprié au plus fort des confinements vers un soutien plus ciblé qui fournira de l'aide là où elle demeure nécessaire, tout en gérant les dépenses publiques avec soin et prudence.

Le 24 novembre, j'ai déposé un projet de loi au Parlement pour offrir ce soutien plus ciblé, et c'est ce dont nous allons discuter aujourd'hui.

[Français]

Le projet de loi C-2 nous permet d'aller de l'avant tout en gardant en tête que la relance est encore inégale et que les mesures de santé publique qui permettent de sauver des vies continuent de restreindre certaines activités économiques.

En raison des craintes causées par le nouveau variant Omicron, le projet de loi C-2 est plus important que jamais. C'est pourquoi je suis ici, aujourd'hui, pour vous demander d'agir dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes et des entreprises d'ici en les aidant à traverser la pandémie et ces temps incertains.

Le projet de loi C-2 offrira une aide essentielle pour la relance économique et protégera les travailleurs des secteurs les plus durement touchés, notamment le tourisme. Comme il est précisé dans la liste des entités touristiques ou d'accueil admissibles publiée avec le projet de loi C-2, nous nous sommes assurés que les entreprises des secteurs artistiques et culturels, notamment celles qui proposent des spectacles en direct et des expositions d'art, ainsi que les musées, seront admissibles. Concrètement, cela signifie que ce projet de loi inclut des mesures significatives pour soutenir les emplois des artistes et des travailleurs du milieu culturel.

Cela étant dit, notre gouvernement reconnaît que le secteur des arts et de la culture reste touché d'une manière disproportionnée et négative par la pandémie. C'est pourquoi, au cours de la campagne électorale, nous avons pris l'engagement d'apporter un soutien ciblé aux travailleurs et aux techniciens du milieu culturel, en incluant les travailleurs autonomes. Alors que nous voulons offrir rapidement les mesures d'aide incluses dans ce projet de loi, nous travaillons d'arrache-pied pour tenir la promesse que nous avons faite aux artistes pour qu'ils puissent continuer de rayonner ici et partout dans le monde. Nous serons en mesure de vous donner plus de détails bientôt.

Pour les artistes du Québec et de partout au Canada, nous devons rapidement faire adopter le projet de loi C-2 tout en travaillant ensemble à déposer prochainement de nouvelles mesures qui viendront en aide directement aux artistes et au secteur culturel. Parmi les mesures incluses dans le projet de loi C-2, il y a la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement, une nouvelle prestation de soutien au revenu qui tiendra compte des décisions de l'autorité de la santé publique, qui demeurent incertaines et imprévisibles.

La Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement sera de 300 \$ par semaine et elle sera offerte aux travailleurs directement touchés par un confinement local lié à la COVID-19. Elle sera rétroactive au 24 octobre et continuera jusqu'au 7 mai.

• (1115)

[Traduction]

Nous prenons cette mesure parce que nous voulons nous assurer que personne n'est laissé pour compte, notamment les travailleurs qui ne sont pas en mesure de travailler en raison d'éventuelles restrictions de la santé publique, si elles s'avèrent nécessaires.

Nous avons aussi conçu le projet de loi C-2 en sachant que certains travailleurs peuvent avoir besoin d'un soutien du revenu s'ils doivent s'absenter parce qu'ils sont malades, mis en quarantaine ou tenus de prendre soin d'autres personnes. Voilà pourquoi le projet de loi propose d'étendre l'admissibilité à la fois à la prestation canadienne de maladie et à la prestation canadienne pour proches aidants.

Nous voulons nous assurer que les entreprises puissent continuer à croître et à se rétablir et à faire augmenter les taux de participation à la population active et notre niveau d'emploi. Voilà pourquoi nous proposons de prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada jusqu'au 7 mai et de porter son taux de soutien à 50 %.

[Français]

Nous savons également que certaines entreprises ont été profondément touchées par la pandémie et qu'elles continuent à devoir faire face à des défis considérables liés à la pandémie. Le nouveau Programme de relance pour le tourisme et l'accueil offrira des subventions aux employeurs comme les hôtels, les restaurants, les agences de voyages et les voyagistes. Le projet de loi comprend des détails sur les types d'entreprises qui seront admissibles. Le taux de subvention pour ce groupe très ciblé d'entreprises de tourisme et d'hôtellerie commencera à 40 % pour les demandeurs ayant subi une perte de revenu de 40 % et augmentera selon leur perte de revenu, jusqu'à un maximum de 75 %.

[Traduction]

Pour les entreprises dans tous les secteurs, le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées fournira du soutien au moyen de subventions salariales et au loyer aux employeurs qui ont subi des pertes lourdes et durables tout au long de la pandémie. L'admissibilité à ces programmes sera fonction de deux critères. Le premier consistera à déterminer si l'employeur a subi une perte de revenus importante au cours des 12 premiers mois de la pandémie. Le deuxième est la perte de revenus dans le mois en cours.

Le Programme de soutien en cas de confinement local offrira aux employeurs confrontés à de nouvelles mesures de confinement locales et temporaires un taux de subvention maximal de 75 % par

l'entremise des programmes de subventions salariales et de subventions de loyer. C'est important, parce que cela permettra aux gouvernements et aux responsables de la santé publique locaux de continuer de faire les bons choix en matière de santé publique, sachant que les travailleurs et les entreprises recevront du soutien au besoin.

Nous espérons tous que les confinements ne seront plus de mise, mais l'évolution récente de la situation liée au variant Omicron nous rappelle que la lutte contre la COVID n'est pas encore gagnée, et fait ressortir un élément clé du projet de loi C-2, celui qui permettrait au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour soutenir les travailleurs et les entreprises directement touchés par les confinements locaux si la situation de santé publique l'exigeait.

Je tiens à souligner que nous continuerons à prendre des mesures de sorte que toute société cotée en bourse qui choisirait d'augmenter la rémunération de ses dirigeants alors qu'elle touche une aide de l'État sera soumise à la récupération de l'aide reçue sous forme de subventions salariales.

La vaste série de mesures de soutien aux entreprises et aux revenus, que nous avons mises en œuvre au plus fort de la pandémie et qui a pris fin, comme nous nous y étions engagés, le 23 octobre, a eu un coût estimé à 289 milliards de dollars.

Monsieur le président, je peux dire aujourd'hui que le ministère des Finances a estimé, le 21 octobre, que le coût total des mesures prévues dans le projet de loi C-2 serait de 7,4 milliards de dollars, et qu'il serait couvert par le Trésor. Le gouvernement tiendra compte des répercussions potentielles du variant Omicron sur l'économie, y compris la possibilité accrue de devoir recourir à la police d'assurance, soit les mesures de soutien prévues dans le projet de loi C-2 en cas de confinement, dans notre mise à jour économique et financière de mardi.

La lutte contre la COVID-19 et les confinements subséquents que nous avons imposés pour sauver des vies ont nécessité des dépenses gouvernementales sans précédent au Canada et dans le monde. Les Canadiens ont vu d'un bon œil ces dépenses extraordinaires parce qu'ils ont compris que c'était non seulement la chose à faire par compassion, mais aussi la bonne chose à faire sur le plan économique.

• (1120)

[Français]

Le projet de loi C-2 nous permettra de continuer à être là pour les Canadiens en offrant un soutien plus ciblé et en gérant prudemment les finances publiques.

J'espère que tous les députés voteront pour l'adoption de ce projet de loi afin que les Canadiens et les Canadiennes qui ont besoin de soutien puissent y avoir accès le plus rapidement possible.

[Traduction]

Enfin, monsieur le président et chers collègues députés, j'aimerais réitérer aussi clairement que possible que la politique économique la plus importante pour le Canada reste de s'assurer que tous ceux qui peuvent se faire vacciner le fassent. Nous avons l'un des taux de vaccination les plus élevés au monde, 89 % des Canadiens de 12 ans et plus ayant reçu au moins une dose du vaccin. Nous avons le deuxième taux de mortalité le plus bas du G7. Les enfants de 5 à 11 ans ont commencé à se faire vacciner le mois dernier. Beaucoup de nos parents et de nos grands-parents reçoivent maintenant leur dose de rappel, et le reste d'entre nous commencera bientôt à les recevoir aussi.

Je dois dire, en pensant à mes parents, à quel point cela me soulage de voir nos parents et nos grands-parents recevoir leur dose de rappel. Je pense que de nombreux Canadiens partagent ce sentiment.

[Français]

Nous pouvons être fiers du combat que nous avons mené ensemble contre la COVID-19. Notre bataille n'est pas encore finie, mais cela s'en vient. Les mesures qui se trouvent dans ce projet de loi sont une partie importante du travail qu'il nous reste à faire.

Sur ce, c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre, pour cette déclaration liminaire et ces renseignements. Je sais que les membres vous remercient de votre comparution et qu'ils sont très impatients de vous poser des questions sur le projet de loi C-2 et sur nos mesures de soutien à la relance destinée aux personnes touchées par la COVID-19.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions. Chaque membre disposera de six minutes. Nous commencerons par les conservateurs.

Mme Bergen a la parole, pour six minutes.

L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, merci de votre présence. C'est un plaisir de vous accueillir à notre comité.

Madame la ministre, j'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez dit en octobre 2020 dans une allocution que vous avez prononcée au Toronto Global Forum. Vous aviez alors déclaré que la déflation et une croissance inférieure à la moyenne constitueraient un plus grand risque pour les Canadiens que les menaces de l'inflation et de la spirale de la dette. C'était bien après le début de la COVID. Les marchés se relevaient. Le marché de l'habitation se réchauffait. Notre propre porte-parole en matière de finances, M. Poilievre, nous avait avertis dès le mois de mai et il souvent réitéré depuis sa mise en garde que l'inflation serait la menace, et c'est bien la menace qui pèse actuellement sur les Canadiens. Nous venons d'apprendre aujourd'hui que selon le guide des prix des aliments du Canada, les prix des aliments allaient augmenter une fois encore.

Vous nous demandez aujourd'hui d'examiner le projet de loi C-2. Vous nous demandez d'approuver l'injection de plus d'argent dans l'économie. Nous ne savons pas très bien d'où viendra cet argent — si vous allez l'emprunter ou si vous allez couper d'autres

programmes —, mais nous savons que les Canadiens sont aux prises avec une crise de l'inflation, une crise dont vous n'admettiez même pas l'existence il y a une semaine et demie environ.

Ma question porte sur vos commentaires d'octobre 2020. Étiez-vous mal informée? Pensiez-vous que le problème serait la déflation? Tentiez-vous de manipuler l'opinion — peut-être sans malice, mais était-ce une tentative de manipulation de votre part? J'essaie de comprendre à quoi vous pensiez lorsque vous avez dit que la déflation allait être un problème en octobre 2020, alors que nous avons observé dans l'économie, entre mars et octobre 2020, les signaux montrant que la situation était déjà en train de se réchauffer et de s'enflammer. À quoi pensiez-vous? Étiez-vous mal informée? Pourquoi avez-vous dit cela?

• (1125)

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de cette question. En fait, j'ai devant moi l'allocution que j'ai prononcée à l'époque, et que j'ai relue ce matin. Permettez-moi de dire que les défis de la stagnation séculaire, comme l'ont appelée des gens comme Larry Summers et Olivier Blanchard, étaient des défis importants pour les économies industrialisées occidentales avant la récession due à la COVID et qu'ils présentent toujours un risque sérieux à moyen terme.

Ce que la stagnation séculaire que nous avons connue nous a montré, et le défi à plus long terme qui s'y rattache, c'est que les économies industrialisées occidentales sont confrontées à moyen terme à une croissance inférieure à la moyenne avec une démographie vieillissante. Ce défi d'une croissance inférieure à la normale, de la déflation, que nous avons probablement vu avant la COVID, plus particulièrement au Japon, est effectivement un facteur dont les décideurs qui pensent à moyen et à long terme, comme nous le faisons certainement au ministère des Finances, doivent se préoccuper. Je crois qu'il est absolument pertinent de penser à ces défis structurels à moyen terme que sont la croissance inférieure à la moyenne et la déflation. C'est en fait l'une des raisons pour lesquelles je pense que notre pays doit vraiment se concentrer sur la façon dont nous pouvons mettre en œuvre des politiques structurelles qui amélioreront structurellement la trajectoire de croissance à long terme du Canada.

J'aimerais revenir sur certains commentaires récents d'un économiste que je respecte beaucoup et que je sais que le premier ministre Harper respectait beaucoup, Stephen Poloz. Dans une entrevue qu'il a donnée il y a quelques semaines, il a dit, et je cite: « Ce que le stimulus a fait, c'est d'empêcher l'économie de sombrer dans un trou profond dans lequel nous aurions connu une déflation persistante. » En ce qui concerne la déflation, je pense qu'il est important de diviser l'enjeu en deux parties. Il y a la tendance à moyen terme qui existait avant la COVID. Je pense que les économistes conventionnels s'accordent à dire qu'il y avait un défi à long terme de stagnation séculaire.

L'hon. Candice Bergen: Je vous remercie.

L'hon. Chrystia Freeland: Ensuite, il y a le défi extrême posé à court terme par la récession due à la COVID...

L'hon. Candice Bergen: Oui. Je vous remercie.

L'hon. Chrystia Freeland: ... qui, en l'absence d'une intervention de l'État, aurait effectivement posé un risque de déflation, comme le gouverneur Poloz l'a souligné. Heureusement, nous avons agi de façon décisive, ce qui a permis d'éviter ce défi.

L'hon. Candice Bergen: Je vous remercie. Je dispose de six minutes, alors je vais essayer de faire concorder ma question avec le temps que vous prendrez pour répondre. Je vous en remercie.

J'ai deux choses à dire à ce sujet, brièvement.

M. Poloz est celui-là même qui a dit, en mai 2021, « Je dirais, de façon un peu désinvolte, qu'il ne faut pas s'inquiéter de l'inflation. » Je ne pense pas que nous souhaitons épilucher ses citations.

Voici ce que je vais vous dire, madame la ministre. Vos explications à propos de la déflation sont très intéressantes, et je pense qu'il ne fait aucun doute que la fermeture de notre secteur pétrolier et gazier ne contribuera pas à la croissance à long terme au Canada, mais à l'heure actuelle, ce qui inquiète les Canadiens, c'est l'augmentation massive tous azimuts. Nous avons atteint un taux d'inflation jamais vu depuis deux décennies.

Il y a environ une semaine et demie, nous ne pouvions même pas faire admettre à votre gouvernement que l'inflation posait un problème. Puis, vous avez admis qu'elle posait un problème, mais vous avez dit: « Ce n'est pas le problème du Canada, c'est un problème mondial. » Vous n'avez essentiellement pas de solution. Lorsque vous comparez devant nous et défendez votre déclaration en disant que le problème sera la déflation, et non l'inflation, vous n'admettez pas que vous aviez tort.

Les répercussions sur les Canadiens sont majeures. Vous n'offrez aucune solution. Vous dites: « Eh bien, ce n'est pas vraiment notre problème. Nous sommes au pouvoir, mais nous n'allons rien faire et peut-être injecter 7,2 milliards de dollars ou plus dans ce problème. » Cela ne rassure aucunement les Canadiens qui doivent composer avec les prix élevés de l'essence, des aliments et du logement. Ce sont des problèmes réels auxquels les parents et les aînés sont confrontés quotidiennement. Il y a...

• (1130)

Le président: Votre temps est écoulé, madame Bergen.

L'hon. Candice Bergen: Il y a un problème de confiance à votre égard, madame la ministre.

Je vous remercie.

Le président: Nous passons maintenant aux libéraux pour six minutes.

Merci.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite chaleureusement la bienvenue, madame la vice-première ministre et ministre des Finances, et par l'entremise du président, je remercie vos fonctionnaires pour le travail extraordinaire qu'ils ont accompli tout au long de cette pandémie pour soutenir les Canadiens pendant cette période sans précédent.

Le variant Omicron est un rappel brutal que notre bataille contre la COVID n'est pas gagnée. Vous en avez parlé. Nous savons également que la meilleure politique économique pour les Canadiens est une politique de santé solide. Actuellement, cela signifie qu'il est important que le plus grand nombre possible de Canadiens soient vaccinés. Pouvez-vous nous dire où en est, selon vous, l'économie canadienne?

L'hon. Chrystia Freeland: Merci beaucoup, madame Dzerowicz, pour votre question et votre travail acharné. C'est agréable

d'avoir ici aujourd'hui une députée dont la circonscription est voisine de la mienne.

Je pense que la question est vraiment importante. Je vais dire d'abord quelque chose que les politiciens et même les économistes ne disent peut-être pas assez souvent, à savoir que nous naviguons encore en des eaux inconnues, comme nous le faisons depuis que la COVID a frappé. Il s'agit d'une crise sans précédent, et je pense qu'il est important que tous reconnaissent le haut degré d'incertitude auquel nous sommes toujours confrontés.

Je pense que cela exige de nous en tant que décideurs politiques, en tant que personnes qui ont le privilège et la responsabilité de diriger le navire canadien dans ces eaux inconnues, de faire preuve de beaucoup d'humilité. Nous devons reconnaître qu'il existe une grande incertitude à propos des prévisions économiques et de ce qui va se passer avec le virus. C'est en fait une force de le reconnaître.

Ce que nous devons faire, après l'avoir reconnu, c'est faire preuve d'une grande souplesse, avoir beaucoup d'outils dans notre coffre à outils et être capables de réagir rapidement à mesure que la situation évolue. L'émergence du variant Omicron en est un exemple, et je vais donc commencer par là.

Cela dit, je pense qu'il est aussi très important pour nous, en tant que Canadiens, de remettre les pendules à l'heure et d'éprouver une certaine fierté à l'idée que nous avons fait du très bon travail dans la gestion de cette crise, la pire depuis la Deuxième Guerre mondiale et le plus grand coup économique porté au pays depuis la Grande Dépression. L'économie canadienne se redresse avec force. C'est dû au travail acharné de tous les Canadiens et au travail que nous avons accompli à la Chambre des communes.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres à l'appui. Au troisième trimestre, notre PIB a connu une forte croissance de 5,4 %, au-delà des attentes du marché. La croissance a été plus forte qu'aux États-Unis, qu'au Royaume-Uni, qu'au Japon et qu'en Australie. Notre reprise de l'emploi a été très, très forte, avec 154 000 emplois en novembre et 106 % d'emplois par rapport à la période pré-COVID. Je tiens vraiment à souligner que, pour notre gouvernement, l'accent mis sur la reprise de l'emploi a été au cœur de tout ce que nous avons fait, parce que nous comprenons que pour chaque Canadien, ou pour la grande majorité des Canadiens, la façon de rendre la vie abordable, de vivre une belle vie, c'est d'avoir un emploi. C'est le point de départ. Je suis vraiment heureuse de vous faire part et de faire part à tous les Canadiens de la vigueur de notre reprise de l'emploi.

Les ménages canadiens ont remarquablement bien résisté à la tempête. L'épargne au troisième trimestre était de 11 %, comparativement à une moyenne de 3,4 % entre 2010 et 2019. Les dépôts atteignent 105 milliards de dollars, soit 4,3 % du PIB, ce qui est supérieur aux niveaux prépandémie. Les ménages canadiens ont été sages et prudents et ils ont très, très bien géré cette crise. Nos exportations ont bondi à 56,1 milliards de dollars en octobre, un sommet de tous les temps.

Oui, des défis nous attendent. Oui, il y a beaucoup d'incertitude et d'imprévisibilité. Nous devons être prudents et maintenir la politique constituée de mesures de soutien en cas de confinement et maintenir ce soutien ciblé pour les secteurs les plus durement touchés, mais je pense aussi que les Canadiens devraient être fiers de la façon dont nous avons géré ce défi historique.

• (1135)

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Peut-être, dans les 30 dernières secondes, parce que vous avez presque conclu sur ce point lorsque vous avez parlé de la transition de l'approche générale vers une approche plus ciblée, mais vous avez aussi parlé du fait que nous devons gérer avec soin et prudence les dépenses publiques: voulez-vous dire pourquoi il est si important pour nous de le faire en ce moment?

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de cette question.

La réponse brève, c'est que le Canada a un bilan positif en matière de gestion prudente des finances nationales. Cela a été réaffirmé cet automne par l'attribution de la cote AAA par Moody's et S&P. C'est le fondement d'une politique fiscale fédérale solide et d'une économie forte.

Le président: Je vous remercie.

Merci, madame Dzerowicz.

Nous passons maintenant au Bloc et à M. Ste-Marie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence et de votre allocution d'ouverture. Je vous suis également reconnaissant de bien vouloir répondre à nos questions.

Le Bloc québécois croit qu'il est important qu'il y ait une suite aux mesures de soutien pour les secteurs, pour les travailleuses et les travailleurs ainsi que pour les entreprises qui éprouvent toujours des difficultés à cause de la pandémie. Le projet de loi C-2 vient répondre à cela, ce qui est important pour nous.

Comme nous l'avons souvent dit et répété, nous aurions pu entamer les travaux sur le projet de loi C-2 plus tôt si la Chambre avait été convoquée plus rapidement après les élections, au lieu d'attendre deux mois. Néanmoins, nous avons appuyé le principe du projet de loi. Nous sommes ici pour l'étudier, et nous en sommes très heureux.

Comme vous le savez, le chef du Bloc québécois, ma collègue Mme Sinclair-Desgagné et moi vous avons fait parvenir une lettre dans laquelle nous exprimons nos inquiétudes concernant le projet de loi C-2. Vous avez abordé les sujets dans votre allocution, et je vous remercie de cet effort. Jevous en suis très reconnaissant. J'aimerais que nous y revenions ensemble, pour déterminer votre position et celle du gouvernement par rapport à cela.

Comme vous l'avez mentionné, notre plus grande préoccupation concerne les travailleuses et les travailleurs autonomes du secteur de la culture. Nous sommes bien contents de voir que le projet de loi C-2 cible le secteur de la culture par des mesures plus générales. C'est ce que nous avons demandé.

Nous sommes vraiment déçus de voir que le projet de loi ne prévoit pas de soutien au revenu pour les travailleuses et les travailleurs autonomes du secteur de la culture. Au Québec, il y a quelques années, on a demandé à ces personnes, notamment aux artisanes et aux artisans du secteur, de devenir des travailleuses et des travailleurs autonomes, des pigistes. À la base, nous nous demandions pourquoi on ne leur offrait pas la Prestation canadienne de la relance économique, ou PCRE. On nous a répondu que le ministère et le gouvernement fédéral ne seraient pas en mesure de cibler cor-

rectement les personnes qui travaillent dans ces secteurs. Qu'offrez-vous à ces personnes?

Nous ne voulons pas que ces personnes se trouvent un emploi dans un autre secteur, qu'elles se recyclent. Au cours des dernières décennies, au Québec, nous avons réussi à consolider le secteur de la culture, et nous voulons maintenir cette expertise. C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question.

Je vous remercie, madame la ministre.

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de la question et de votre collaboration. Je vous remercie également du travail que nous faisons ensemble depuis quelques années et de celui que nous faisons ensemble sur le projet de loi C-2.

Je suis très contente que vous ayez constaté l'effort que j'ai fait au début de mon discours pour ce qui est de répondre à votre lettre. C'était intentionnel. Nous avons lu votre lettre et avons discuté de ces thèmes. Vous avez soulevé la question du secteur culturel. Je veux commencer en disant que notre gouvernement a aussi cette inquiétude concernant le secteur culturel.

Il s'agit d'un secteur économique important, tant sur le plan social que sur celui de l'identité nationale du Québec et du Canada. Pendant les négociations du nouvel ALENA, nous avons souligné cet aspect et nous avons défendu le secteur culturel parce que notre gouvernement comprend l'importance de ce secteur, surtout, mais pas seulement, au Québec. Nous sommes d'accord sur cela. De plus, nous sommes d'accord pour dire que le secteur culturel est particulièrement touché par la pandémie de COVID-19. C'est un secteur qui ne peut pas complètement rouvrir. Nous sommes donc d'accord sur ce qui doit être fait.

Cela étant dit, nous devons déterminer comment cela doit être fait. En octobre, nous avons pris une décision, et, aujourd'hui, je suis complètement convaincue que c'était la bonne. Nous avons décidé de changer notre manière de faire et de convertir les programmes de soutien général pour tous en programmes ciblés. Nous avons pris cette décision parce que la situation avait changé, parce que notre lutte assez réussie contre le virus nous permettait de changer notre approche. Nous l'avons fait aussi parce qu'il est important pour nous, comme pour tous ceux qui se trouvent autour de la table, d'adopter une approche prudente sur le plan fiscal. Nous sommes donc passés d'une approche générale à une approche ciblée.

Pour avoir une approche ciblée, nous allons faire trois choses. Premièrement, les programmes prévus dans le projet de loi C-2 aideront beaucoup d'entreprises du secteur culturel. On doit constater cela. Deuxièmement, je suis d'accord avec vous, monsieur Ste-Marie, sur l'importance de la question des travailleurs autonomes du secteur culturel. Enfin, nous pensons qu'il faut créer un programme ciblé pour ces travailleurs parce qu'ils sont dans une situation particulière.

Pendant la campagne électorale, nous avons pris l'engagement d'aider ces travailleurs. Nous sommes en train de peaufiner les détails du programme qui sera mis en œuvre. Je suis absolument prête aujourd'hui à réitérer publiquement que nous sommes en train de faire cela. Nous allons mettre en œuvre ce programme.

• (1140)

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre et monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au NPD et à M. Blaikie, qui dispose de six minutes.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Je vous remercie.

C'est un plaisir de vous voir au Comité, madame la vice-première ministre.

Comme vous le savez, je n'ai que six minutes et j'espère pouvoir poser plus d'une question, alors si les réponses sont longues, je risque de vous interrompre à l'occasion.

Les familles canadiennes de la classe moyenne qui travaillent ressentent certainement la pression à l'épicerie, tout comme les personnes vulnérables sur le plan financier, comme les personnes handicapées et les aînés à revenu fixe. Ce n'est pas parce que les Canadiens achètent soudainement beaucoup plus de nourriture qu'auparavant. Autrement dit, ce n'est pas parce que trop d'argent court après trop de produits dans le secteur de l'épicerie. D'autres facteurs entrent en jeu.

L'un des rôles que le gouvernement peut jouer est d'aider financièrement les gens dans ce qui demeure une période difficile due à la pandémie. En fait, les personnes vulnérables, qu'il s'agisse de familles à faible revenu qui touchent l'Allocation canadienne pour enfants, de bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour les travailleurs ou du SRG, voient leurs prestations récupérées. Je sais que vous avez effleuré la question du SRG dans votre déclaration liminaire.

Le projet de loi C-2 ne contient effectivement aucune disposition qui empêcherait la récupération que nous observons. C'est une chose d'avoir à régler rétroactivement le problème pour la PCU ou la PCRE. La Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement est une prestation prospective, mais rien n'empêcherait le genre de récupération que nous observons.

Pourquoi votre gouvernement a-t-il choisi de n'inclure dans ce projet de loi aucune disposition qui empêcherait une récupération similaire?

L'hon. Chrystia Freeland: Tout d'abord, je vous remercie beaucoup de votre question.

Simplement pour réitérer, à propos du SRG, parce que c'est un point que vous avez déjà soulevé et que le Bloc a également soulevé, à propos des récupérations du SRG et de la PCRE, nous sommes conscients que cela pose un problème et nous reconnaissons que nous devons le régler. C'est assez complexe sur le plan technique, mais nous allons nous attaquer à ce défi.

Je tiens aussi à souligner que j'accepte votre affirmation principale à propos de l'existence d'un problème d'abordabilité, surtout pour les Canadiens les plus vulnérables. C'est indubitable, et c'est une question sur laquelle nous nous penchons. C'est l'une des raisons pour lesquelles c'est une bonne chose que certaines prestations destinées aux Canadiens les plus vulnérables, soit le SRG, l'Allocation canadienne pour enfants et le Crédit d'impôt pour la TPS, soient liées à l'inflation. Je pense qu'un élément d'assurance que nous pouvons collectivement offrir aux Canadiens les plus vulnérables est que les prestations dont ils dépendent seront effectivement liées aux coûts qu'ils devront supporter dans leur vie.

Je tiens à dire une dernière chose en raison de vos antécédents syndicaux, si vous le permettez. Je pense vraiment que la chose la plus importante pour les travailleurs est de pouvoir travailler. Voilà pourquoi, si vous m'aviez demandé, au début de la pandémie, ce qui m'inquiétait le plus, je vous aurais répondu les trois millions d'emplois perdus. Si vous me demandiez aujourd'hui ce qui m'inquiète le plus... En fait, je dirais que l'élément essentiel est que nous ne pouvons pas laisser la COVID avoir le dessus sur nous à nouveau. C'est trop douloureux. C'est trop coûteux et trop de gens meurent, mais la deuxième chose qui m'inquiète le plus, c'est de récupérer des emplois.

• (1145)

M. Daniel Blaikie: Je vais profiter de ce moment pour intervenir.

L'hon. Chrystia Freeland: Bien.

M. Daniel Blaikie: Je suis tout à fait d'accord. Nous voulons que les Canadiens puissent travailler, mais nous voulons aussi nous rappeler que des Canadiens ne sont pas en mesure de travailler, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou ont pris leur retraite parce qu'ils ont travaillé toute leur vie. Nous devons veiller à ce qu'ils puissent continuer à vivre dans la dignité, que ce soit à la retraite ou dans leur vie d'adulte, lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'obtenir un emploi.

En ce qui concerne les personnes vulnérables du point de vue financier, certaines sont poursuivies malgré les assurances données par le gouvernement selon lesquelles, si elles ont demandé la PCU de bonne foi, elles ne seraient pas punies. La récupération est l'une des façons de les punir.

Par exemple, je pense au cas des enfants au Manitoba qui étaient dans le réseau des familles d'accueil et qui en sont sortis à l'âge adulte. Le gouvernement provincial du Manitoba leur a dit, et rappelez-vous qu'il n'y avait pas d'emplois disponibles cet été-là: « Vous ne pouvez pas demander l'aide sociale avant d'avoir demandé toutes les autres formes possibles d'aide financière et, en passant, voici l'adresse du site Web de la PCU ». Ils s'y sont rendus, ils ont fait ce qu'on leur a dit et ils ont présenté une demande. Ils n'étaient pas admissibles, mais on leur a dit que c'était ce qu'ils devaient faire, sous peine de ne pas pouvoir recevoir d'autres prestations. Maintenant, on leur demande de rembourser jusqu'à 14 000 à 16 000 \$.

Voilà pourquoi des personnes comme celles de Campagne 2000 ont demandé une amnistie du remboursement de la PCU pour les personnes à faible revenu. Le gouvernement n'a pas dit qu'il était prêt à accueillir cette demande, mais nous croyons que vous devriez le faire. Combien d'argent le gouvernement espère-t-il récupérer auprès de ces Canadiens financièrement vulnérables qui n'ont manifestement pas les moyens de rembourser? Quel est l'intérêt de les poursuivre si le gouvernement n'en tire aucun revenu significatif?

L'hon. Chrystia Freeland: Écoutez, c'est une très bonne question, et le cas précis du Manitoba est un cas très particulier qui, je pense, mérite une attention particulière.

En ce qui concerne ces programmes, je dirais qu'ils ont été conçus pour fournir très rapidement un soutien massif et généralisé à des millions de personnes dans une situation d'urgence. En mettant en oeuvre ces programmes, nous avons dû trouver un équilibre entre deux choses, et par « nous », j'entends en fait « nous, collectivement », car nous en avons tous débattu et y avons beaucoup réfléchi. Nous savions que nous devions fournir l'aide très rapidement, parce que les gens étaient vulnérables, et nous ne pouvions pas laisser les gens perdre leur maison ni avoir faim.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

L'hon. Chrystia Freeland: D'accord. J'en dirai plus la prochaine fois si vous voulez en parler plus longuement. J'ai d'autres choses à dire.

Le président: Merci, monsieur Blaikie.

Nous passons à notre deuxième série de questions. Vous aurez d'autres occasions.

Nous donnons maintenant la parole aux conservateurs et à M. Poilievre pour cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Je vous remercie.

Madame la ministre, le Canada sera-t-il confronté à une crise du logement?

• (1150)

L'hon. Chrystia Freeland: Je ne crois pas qu'il soit sage pour quiconque assume des responsabilités économiques de faire des prédictions, mais ce que je tiens à dire, c'est qu'il est très imprudent, et même très irresponsable, de se perdre en conjectures...

L'hon. Candice Bergen: J'invoque le Règlement. Je demande simplement une précision: N'y a-t-il pas une convention selon laquelle la longueur de la réponse sera équivalente à la longueur de la question?

Le président: Nous devons donner à la ministre l'occasion de répondre à la question. C'est ce qu'elle faisait.

L'hon. Pierre Poilievre: Mais j'avais une question de cinq secondes...

L'hon. Candice Bergen: J'aimerais avoir des précisions à ce sujet, pour que nous sachions tous quelle serait la convention.

Mme Julie Dzerowicz: J'invoque le Règlement à propos du rappel au Règlement, il n'y a habituellement pas de convention.

L'hon. Candice Bergen: Au cours de mes années... Je suis ici depuis plus de 13 ans et il y a effectivement une convention.

Le président: La ministre a tout à fait le droit de répondre à la question.

L'hon. Pierre Poilievre: Dans un rappel au Règlement, pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur ce point, il y a une convention. Je peux citer le grand président libéral Wayne Easter à ce sujet:

[...] chaque député dispose d'un certain temps. Nous allons nous en tenir aujourd'hui à six minutes pour le premier tour et à cinq minutes pour le deuxième tour, pour les questions et réponses. En pratique, s'il y a une question de huit secondes, nous nous attendons à ce que la réponse soit de huit secondes.

C'est une convention. Elle est mise en pratique dans tous les comités, y compris au comité plénier d'hier. Les témoins ont le droit de faire des discours liminaires, puis nous passons aux questions.

Mme Julie Dzerowicz: Monsieur le président, pouvons-nous demander au greffier s'il y a une convention, et si vous pouvez vous prononcer?

Le président: C'est laissé à la discrétion de la présidence.

Je dirais, madame la ministre, que vous avez le droit de répondre à la question.

Une question pourrait être posée en deux ou trois secondes, et cela ne donnera pas suffisamment de temps pour répondre à la question. Permettez à la ministre de répondre à la question.

L'hon. Pierre Poilievre: Je suppose que la ministre a déjà répondu.

L'hon. Chrystia Freeland: En fait, je n'avais pas terminé. On m'a coupé la parole.

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien.

La question était de savoir si elle pense qu'il y aura une crise du logement.

L'hon. Chrystia Freeland: Je dirai simplement que je pense qu'il incombe vraiment à tous les membres du Comité... Nous sommes tous des députés. Nous avons une responsabilité supérieure en tant que membres du Comité des finances. Il est très irresponsable de se perdre en conjectures de façon irresponsable et de faire des affirmations qui pourraient compromettre la confiance dans l'économie canadienne.

Laissez-moi simplement assurer aux Canadiens que nos banques sont très, très stables. Notre gouvernement a pris des mesures l'été dernier pour stabiliser davantage le marché de l'habitation et garantir que les Canadiens ne prennent pas de risques indus. Le BSIF a fait la même chose.

L'hon. Pierre Poilievre: Notre marché du logement est-il stable aujourd'hui?

L'hon. Chrystia Freeland: Comme je l'ai dit, j'ai une grande confiance dans les organismes de réglementation du Canada. J'ai une grande confiance dans le BSIF.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-il stable?

L'hon. Chrystia Freeland: J'ai une grande confiance dans les mesures prudentes que le gouvernement et le BSIF ont prises l'été dernier pour garantir que les Canadiens ne prennent pas de risques indus.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-il stable?

L'hon. Chrystia Freeland: Je veux simplement réitérer que pour quiconque, en particulier un député d'un parti qui aspire à former un jour le gouvernement...

L'hon. Pierre Poilievre: Le marché du logement est-il stable?

L'hon. Chrystia Freeland: ... de faire des affirmations aussi irresponsables...

Mme Julie Dzerowicz: Un rappel au Règlement, monsieur le président...?

L'hon. Candice Bergen: J'invoque le Règlement.

Mme Julie Dzerowicz: J'invoque le Règlement: pouvons-nous s'il vous plaît permettre à la vice-première ministre et ministre des Finances de répondre sans répéter sans cesse la question?

L'hon. Candice Bergen: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous avez tranché en disant que vous vouliez donner à la ministre la possibilité de répondre à la question. Je pense que la ministre s'égare maintenant en disant aux députés de l'opposition comment faire leur travail. Respectueusement, j'ai déjà présidé un comité...

Mme Julie Dzerowicz: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Candice Bergen: C'est absolument un rappel au Règlement.

Le président: Madame Bergen, je dirai que les interventions qui se chevauchent compliquent beaucoup la tâche des interprètes...

L'hon. Candice Bergen: C'est difficile.

Le président: ... d'une part, parce que les interprètes me disent...

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, alors, faites votre travail, répartissez le temps en conséquence et laissez-nous poursuivre les questions.

Le président: C'est ce que nous faisons, monsieur Poilievre. Laissez la ministre répondre, puis posez votre prochaine question et laissez la ministre y répondre. Nous continuerons ainsi.

L'hon. Pierre Poilievre: Très bien.

Nous n'obtiendrons pas de réponse à la question de savoir si la ministre pense que le marché du logement est stable.

Voici ma prochaine question: quel est le montant total de la dette publique et privée au Canada aujourd'hui?

• (1155)

L'hon. Chrystia Freeland: Nous allons présenter un rapport complet sur les finances publiques du Canada mardi, mais je suis heureuse de dire que la valeur nette des ménages canadiens a augmenté de 22 % depuis le début de la crise. Au troisième trimestre, le taux d'épargne des ménages était de...

L'hon. Pierre Poilievre: La question portait sur la dette totale des Canadiens aujourd'hui.

L'hon. Chrystia Freeland: ... 11 %, par rapport à 3,4 %.

Le président: Je suis désolé, madame la ministre. C'est très difficile pour les interprètes...

L'hon. Pierre Poilievre: Je suis d'accord.

Le président: ... avec la cacophonie qui se produit lorsque vous intervenez et ne permettez même pas au témoin de terminer une phrase. Je vais permettre à la ministre de conclure ses remarques.

L'hon. Pierre Poilievre: La question était de savoir quel est le niveau total de la dette, publique et privée, au Canada aujourd'hui. Je cherche simplement à obtenir ce chiffre précis.

L'hon. Chrystia Freeland: Je suis heureuse de dire que mardi, dans quelques jours, nous allons donner un compte rendu public complet. Je suis également heureuse de rappeler au député que le taux d'épargne des Canadiens était de 11 % au troisième trimestre, en hausse par rapport à 3,4 % entre 2010 et 2019.

L'hon. Pierre Poilievre: J'ai une question pour M. Leswick. Connait-il la dette totale, publique et privée, qui existe au Canada aujourd'hui?

L'hon. Chrystia Freeland: Je crois que selon la règle, les questions doivent m'être adressées.

L'hon. Pierre Poilievre: C'est un témoin. Je pensais simplement qu'il connaissait peut-être le chiffre.

Le président: Les témoins ont la...

L'hon. Chrystia Freeland: Des questions peuvent lui être posées.

Le président: Oui, c'est le cas.

L'hon. Chrystia Freeland: D'accord, M. Leswick. Allez-y si vous le souhaitez.

M. Nicholas Leswick (sous-ministre adjoint délégué, ministre des Finances): Je demande au député de m'excuser, je n'ai pas ce chiffre sous la main.

L'hon. Pierre Poilievre: Eh bien, c'est un chiffre assez important. Je suis étonné qu'une ministre des Finances et qu'un haut fonctionnaire des Finances ne connaissent pas l'ampleur de la dette au Canada aujourd'hui.

Quel serait le coût total s'il y avait une augmentation moyenne de 1 % du taux d'intérêt annuel sur la dette nationale du Canada? Je veux simplement le chiffre.

L'hon. Chrystia Freeland: Permettez-moi simplement de préciser que lorsque nous publierons la mise à jour économique et financière mardi, nous y inclurons — comme nous l'avons fait dans le budget et comme nous le faisons toujours — des scénarios de risque à la baisse et de risque à la hausse. Ces scénarios prendront soigneusement en compte l'incidence d'une hausse des taux d'intérêt plus élevée que prévu.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci de cette précision.

La question visait à connaître l'impact, sur la dette nationale du Canada, d'une hausse limitée même à un seul point de pourcentage. Nous nous attendrions à ce que le gouvernement connaisse à tout moment ce montant, sans avoir à attendre un rapport.

De combien la dette nationale du Canada serait-elle majorée si les taux d'intérêt montaient d'un point de pourcentage? Je souhaite simplement connaître le montant.

L'hon. Chrystia Freeland: Les informations contenues dans la mise à jour économique et financière qui sera communiquée mardi reflètent les mouvements du marché. Nous publions tout en même temps. Je ne me suis pas présentée devant ce comité pour dévoiler de façon anticipée la mise à jour économique et financière, mais tous les chiffres y figurent. Je souhaite ajouter, parce que c'est important...

L'hon. Pierre Poilievre: Selon les plus récentes données que vous avez publiées, quel est le montant?

M. Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): J'invoque le Règlement.

Monsieur le président, vous avez décidé qu'il fallait laisser la ministre répondre aux questions. Encore une fois, M. Poilievre ne lui permet pas de répondre à la question.

Le président: Il faut tenir compte du décorum, monsieur Poilievre, et en fait votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant passer aux libéraux.

Monsieur Baker, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Yvan Baker: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Madame la vice-première ministre, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui pour répondre à nos questions.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a protégé les Canadiens à l'aide de mesures de santé publique et de vaccins. Le Canada a l'un des taux de vaccination les plus élevés. Le gouvernement a aussi offert aux Canadiens et aux entreprises des mesures de soutien qui, à la fin d'octobre 2021, se chiffraient à environ 289 milliards de dollars.

[Traduction]

Toutes ces mesures ont sauvé des vies, ont permis aux entreprises de traverser une période incroyablement difficile et ont protégé les travailleurs. Elles ont protégé leurs emplois et protégé leurs revenus. Dans ma circonscription d'Etobicoke-Centre, les gens me disent constamment à quel point ils sont reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour être intervenu et avoir fourni ce soutien. Nous avons épaulé les travailleurs pendant la pandémie de COVID-19.

Dans votre allocution, vous avez dit que les mesures prévues au projet de loi C-2 représentaient une dernière phase. Pour mes électeurs d'Etobicoke-Centre, qui ont hâte d'en savoir plus long sur le projet de loi C-2 et les mesures de soutien qu'il contient, pourriez-vous expliquer en quoi consiste cette « dernière phase »?

L'hon. Chrystia Freeland: Merci beaucoup du zèle que vous déployez pour vos électeurs d'Etobicoke, monsieur Baker.

Si nous parlons de dernière phase dans le cas du projet de loi C-2, c'est parce que nous avons fait des progrès importants dans notre combat contre la COVID. Nous avons fait des progrès importants dans notre lutte contre la récession causée par la pandémie, et c'est une très bonne chose.

Malgré l'irresponsable comédie partisane à laquelle nous assistons quelquefois en Chambre ou en comité, il est vraiment important, pour l'économie, que les Canadiens soient conscients des réels progrès que nous avons accomplis et sachent que nous entamons la fin de cette année et le début de l'année prochaine avec une robuste économie, propulsée par une solide croissance économique. John Maynard Keynes a évoqué les esprits animaux et leur importance dans l'économie; c'est encore valide aujourd'hui.

Je souhaite sincèrement que la journée d'aujourd'hui fasse comprendre aux gens que, face à une crise économique dévastatrice qui aurait pu avoir des répercussions bien plus graves, notre pays s'est vraiment bien tiré d'affaire, particulièrement en matière d'emploi, mais aussi quant à la forte reprise du PIB. La situation financière des ménages canadiens, en moyenne, est actuellement solide. Sous divers angles, ils sont en meilleure posture qu'avant l'émergence de la COVID. C'est une bonne nouvelle.

Alors, pourquoi le projet de loi C-2 est-il nécessaire? Il est nécessaire pour deux raisons.

Tout d'abord, nous savons qu'il y a des secteurs qui, malgré eux, sont particulièrement frappés et ne peuvent tout simplement pas rouvrir complètement. C'est le cas du tourisme et de l'hôtellerie. Nous avons également mentionné le secteur culturel, plus tôt aujourd'hui. Dans la formulation de nos programmes de soutien face à la COVID, nous avons pour principe de base de prévenir les cicatrices économiques. Nous voulions empêcher le muscle économique du Canada de s'atrophier pendant la récession imputable à la COVID, car nous savions qu'en un tel cas le redressement post-récession serait encore plus pénible. Le projet de loi C-2 a pour but d'offrir ce soutien ciblé aux secteurs qui en ont besoin.

La seconde raison, rendue d'autant plus importante par le variant Omicron, est de fournir une police d'assurance. Nous ignorons encore ce qui nous attend. Nous espérons tous — et ici je touche du bois — que les mesures de santé publique éclairées qui nous ont bien servi, de même que les mesures prises aux frontières, nous permettront de garder sous contrôle le variant Omicron. S'il vous plaît, faites-vous vacciner. Obtenez votre dose de rappel. C'est aussi

très important. Cela dit, je crois qu'il est prudent de conserver dans notre manche l'atout du confinement, si jamais il était nécessaire.

C'est cette réflexion qui sous-tend le projet de loi C-2, et c'est pourquoi il s'agit d'une phase. C'est différent du soutien requis au plus fort de la crise. Ça coûte moins cher, ce qui est très important pour moi, pour M. Leswick et pour tout le monde au ministère des Finances, mais ce petit coup de pouce supplémentaire demeure toujours nécessaire.

J'espère et je crois réellement qu'il s'agit pour nous d'un dernier coup de pouce.

• (1200)

Le président: Merci, madame la ministre.

Votre temps est écoulé, monsieur Baker.

Nous passons au Bloc et à M. Ste-Marie pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la ministre, je vais poser mes deux questions en rafale, et vous pourrez y répondre par la suite.

Dans votre allocution d'ouverture et lors de vos échanges avec mon collègue M. Blaikie, vous avez parlé de l'importance de régler la situation concernant les aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, ou SRG, et qui ont touché la Prestation canadienne d'urgence, ou PCU, ou encore la PCRE. Cela fait aussi partie de nos préoccupations. En fait, nous vous demandons de considérer la PCU comme un revenu de travail, de permettre le recalcul dans l'année en cours et de permettre que le remboursement s'étale sur quelques années plutôt que sur l'année en cours.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez aussi mentionné que vous alliez dévoiler, au cours des prochains jours, ce que le gouvernement fera pour régler la situation. Pouvez-vous me confirmer que j'ai bien compris ce que vous avez dit?

Ma deuxième question est la suivante. Vous avez dit que le gouvernement s'était engagé à soutenir les travailleurs autonomes du secteur de la culture et qu'il travaillait présentement sur un programme qui cible ces travailleurs. Pouvez-vous me confirmer que le programme sera mis en place dans un délai suffisant et qu'il répondra aux besoins de ces travailleurs? J'aimerais que cet engagement soit pris ici, aujourd'hui.

Je vous remercie, madame la ministre.

• (1205)

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de la question.

Concernant le SRG et la PCU, comme je l'ai dit, pour ce qui est de la capacité de notre système technologique, nous avons découvert que ce problème est un peu compliqué. Cependant, je suis prête à prendre un engagement publiquement devant vous. Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est un problème pour les aînés les plus vulnérables. Nous sommes vraiment en train de mettre en place une solution pour les gens qui ont vu leurs prestations du SRG diminuer parce qu'ils ont reçu la PCU. Nous sommes d'accord sur le fait que c'est un problème, et nous sommes en train de le régler. Je n'entrerai pas dans les détails, parce que...

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

[Traduction]

Nous passons maintenant au NPD.

Monsieur Blaikie, vous disposez de deux minutes et demie.

M. Daniel Blaikie: Hier, à ce comité, on nous a parlé d'une personne âgée des Territoires du Nord-Ouest qui a perdu son appartement à cause de la récupération du Supplément de revenu garanti, et qui vit dans son automobile. Je souhaite en profiter pour vraiment vous sensibiliser à l'urgence avec laquelle votre gouvernement doit agir pour résoudre un problème dont il est conscient. Nous avons en fait soulevé ce problème au tout début d'août, en plein milieu de l'été, et les médias nous ont appris que le gouvernement avait tenu des séances d'information dès mai dernier. Le problème n'est pas nouveau. Nous devons vraiment le résoudre avant que d'autres aînés ne se retrouvent à la rue.

Cette question concerne la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Pouvez-vous nous dire, pour la période allant du 24 octobre jusqu'à aujourd'hui, quelles régions du pays satisferaient aux critères donnant droit à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement, advenant un confinement de santé publique?

L'hon. Chrystia Freeland: Je souhaite parler rapidement de la personne âgée dont vous avez fait mention, parce que c'est effectivement un point important auquel je m'efforce beaucoup de penser. Je m'efforce de me rappeler, et je pense que nous devrions tous le faire, que chacun de nous mène une vie assez confortable. Notre revenu à tous est de notoriété publique. Il est vraiment important, pour chacun de nous, de ne pas oublier que bien des gens vivent dans la précarité, et que l'urgence de notre action doit s'inspirer de la connaissance de cette précarité.

Vous avez raison. Je ressens cette urgence, et je m'engage personnellement à agir en conséquence.

Deuxièmement, en ce qui concerne la prestation en cas de confinement, elle sera mise en place et j'espère que nous n'aurons jamais à y recourir. Je vois...

M. Daniel Blaikie: C'est une prestation rétroactive, mais y a-t-il une région au pays qui y serait admissible?

L'hon. Chrystia Freeland: On peut comparer cette prestation à l'assurance-incendie qu'on achète pour sa maison. C'est ainsi que je perçois la prestation. Elle sera disponible si jamais les autorités de santé publique doivent réinstaurer les types de confinements décrétés au début de la pandémie. Je représente une circonscription ontarienne, et les confinements que nous avons connus en Ontario il y a un an, et ceux que nous avons eus le printemps dernier...

M. Daniel Blaikie: Y a-t-il une région où elle s'appliquerait rétroactivement?

L'hon. Chrystia Freeland: Nous serons toujours à l'écoute des régions qui nous disent « Hé, nous nous qualifions ».

Le président: Merci, madame la ministre et monsieur Blaikie.

Nous allons passer aux conservateurs pour cinq minutes.

Monsieur McLean, à vous la parole.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Madame la ministre, bienvenue au Comité des finances. J'espère que nous aurons de bons débats.

Pour ma première question, je reviens au logement. Je vais citer ce que vous nous avez dit, à savoir que la valeur nette des Cana-

diens avait augmenté de 22 % depuis la COVID. Vous êtes consciente du fait que le prix du logement a grimpé de 24 % durant la dernière année seulement, et que bien sûr, si 72 % des Canadiens sont propriétaires d'une maison, ce constat ne fera alors que faire état de la hausse de leur valeur nette. De plus, environ un tiers des Canadiens détiennent un portefeuille d'actions qui a crû de 62 % pendant la dernière année.

Même si la valeur nette des Canadiens semble augmenter, cette hausse est uniquement due à l'inflation, à l'inflation des actifs. Les personnes qui possédaient des actifs avant la COVID sont dans une position relativement très satisfaisante, mais c'est loin d'être le cas des personnes — nombreuses au Canada — qui n'ont pas de tels actifs. Vous creusez un énorme fossé entre les nantis et les démunis de la société. J'ignore si vous y avez pensé, dans votre approche consistant à inonder d'argent le système, mais cela pose problème.

Je vous laisse répondre, et nous dire ce que ferez pour remédier au problème. Je sais que la solution de facilité consiste tout simplement à injecter plus d'argent dans différents programmes publics, mais cette approche contribuera en fait à aggraver l'inflation dans toute la société. Comment entrevoyez-vous le dénouement?

• (1210)

L'hon. Chrystia Freeland: C'est une question pertinente. Je réfléchis beaucoup, certainement tout comme vous et, je l'espère, comme tous les membres de ce comité, aux effets que nos diverses politiques exercent sur la répartition des revenus. Dans ma vie précédente, avant mon entrée en politique, j'ai beaucoup écrit sur l'inégalité des revenus. C'est un réel défi.

Pour ce qui est de la situation actuelle des ménages canadiens, il convient de souligner ce qui arrive à l'épargne. L'épargne ne se limite pas aux actifs; elle englobe tout ce que les gens épargnent. Au troisième trimestre, le taux d'épargne était de 11 %, contre 3,4 % entre 2010 et 2019.

Enfin, je connais, monsieur McLean, votre expérience dans le domaine financier. J'ose espérer que vous ne pensez pas que l'appréciation de la valeur des actions est un signe de problèmes économiques.

M. Greg McLean: En fait, je pense qu'une hausse irrationnelle de la valeur des actions s'apparente quelque peu à une bulle. Si on dit qu'une appréciation annuelle de 62 % des actions représente une bulle, nous prévoyons un retour à la moyenne qui, à terme, fera redescendre leur valeur.

De même pour le logement: si quelqu'un dans l'histoire du Canada avait pu prévoir que la valeur de sa maison augmenterait de 24 % en un an, le rythme actuel de construction résidentielle serait beaucoup plus élevé qu'actuellement ou qu'à tout autre moment. C'est une aberration. Le prix des maisons devrait croître de 2 % à 3 % par an. Nous en sommes actuellement à dix fois ce taux, parce que l'économie canadienne a été inondée de plus de 500 milliards de dollars.

Si vous voulez parler du taux d'épargne, vous vous trompez peut-être sur l'usage qui a été fait d'une partie de l'argent injecté dans le système, où les gens qui ont la capacité d'épargner le font effectivement. Les gens qui n'ont pas cette capacité n'ont pas les moyens d'arriver.

Tout cela est intéressant, mais je vais maintenant vous poser une question, car vous avez mentionné la montée en flèche des exportations à 56,1 milliards de dollars — un sommet inégalé — au troisième trimestre. Quoi d'autre a atteint un sommet inégalé au troisième trimestre, madame la ministre? La réponse: l'exportation des ressources naturelles du Canada. C'est un secteur que votre gouvernement semble continuer à vouloir restreindre. Il serait très pertinent, au moment actuel, que ce comité reconnaisse jusqu'à un certain point l'importance de cette industrie d'exportation pour le pays.

L'hon. Chrystia Freeland: Je suis prête à reconnaître son importance.

Vous connaissez mon propre parcours. J'ai souvent rappelé qu'en réalité, je dois beaucoup personnellement à la vigueur du secteur de l'énergie pour son rôle dans le renforcement de l'économie canadienne et le développement de tellement de services publics dans votre province — où je suis née —, l'Alberta.

Je vous donnerai un exemple précis. Vous connaissez aussi bien que moi le Fonds du patrimoine de l'Alberta. Peut-être, vous associerez-vous tous à moi pour rendre hommage à Peter Lougheed. Les bourses d'études du Fonds du patrimoine de l'Alberta m'ont beaucoup aidée. Tout ce fonds a été créé grâce au secteur de l'énergie de l'Alberta. J'en reconnais tout à fait le rôle essentiel non seulement dans le développement de l'économie albertaine, mais de l'économie canadienne, car ce secteur permet à tant de Canadiens d'avoir une vie meilleure, en créant des emplois manuels vraiment bien payés...

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

Nous allons maintenant passer à Mme Chatel pour cinq minutes.

[Français]

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la vice-première ministre, je vous remercie de votre présence parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur le projet de loi C-2.

Madame la vice-première ministre, quelles seront les conséquences si nous n'adoptons pas ce projet de loi d'ici les Fêtes, s'il y a un retard ou si nous ne l'adoptons jamais? Il s'agit de l'une de mes préoccupations depuis le début de cette étude.

• (1215)

L'hon. Chrystia Freeland: Madame Chatel, cela me fait très plaisir de répondre à votre question. De plus, je pense que M. Leswick est heureux de revoir une ancienne collègue. Enfin, je vous remercie de votre travail acharné au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le projet de loi C-2 est très important pour notre gouvernement. D'ailleurs, je pense qu'il est important pour nous tous pour trois raisons.

Premièrement, il y a des secteurs de l'économie qui ont toujours besoin d'aide. On peut penser à l'industrie touristique, à l'industrie hôtelière et à l'industrie culturelle. Je suis extrêmement fière de voir que la relance économique canadienne est robuste. Nous avons réussi à lutter contre la COVID-19 et la récession engendrée par celle-ci. Cependant, il ne faut pas oublier que certains secteurs de l'économie ne peuvent pas rouvrir complètement, puisque des restrictions sont encore en place. C'est le cas à la frontière, par

exemple. Notre approche est la suivante: préserver la capacité économique du Canada au moyen de subventions. Pour être préservés, ces secteurs ont besoin d'un peu plus d'aide.

Deuxièmement, nous offrons des subventions aux personnes qui sont malades et à celles qui doivent rester à la maison pour s'occuper d'un proche. Ces mesures sont très importantes, et elles le sont plus que jamais depuis l'arrivée du variant Omicron. Il faut encourager les personnes à rester à la maison lorsqu'elles sont malades.

Troisièmement, il s'agit d'une mesure qui permet d'assurer que le gouvernement pourra mettre très rapidement en place des outils, si des mesures de confinement sont encore nécessaires pour lutter contre la COVID-19. J'espère que cela ne sera pas le cas, bien sûr. Par contre, il faut être prêts à toute éventualité.

Pour toutes ces raisons, j'espère que l'on votera en faveur du projet de loi.

Mme Sophie Chatel: Monsieur le président, combien de temps de parole me reste-t-il?

[Traduction]

Le président: Il vous reste une minute et 20 secondes.

[Français]

Mme Sophie Chatel: D'accord.

J'aimerais faire un bref suivi, madame la ministre.

Tout à l'heure, vous avez dit que, dans certains cas, certains secteurs risquaient la faillite. De plus, le variant Omicron pourrait entraîner une autre période de confinement. Comme vous l'avez déjà mentionné, certaines personnes malades pourraient être forcées de se rendre au travail si elles n'ont pas de congés de maladie.

Cette semaine, nous avons entendu dire que si nous n'adoptons pas le projet de loi d'ici les Fêtes, des personnes et des entreprises parmi les plus vulnérables ne recevraient pas le soutien financier à temps, même si nous adoptons le projet de loi l'année prochaine. Pouvez-vous confirmer cela?

L'hon. Chrystia Freeland: Oui, je suis d'accord sur cela, madame Chatel.

Comme l'a mentionné M. Blaikie, il y a des gens et des entreprises vulnérables qui ne peuvent pas attendre.

Le président: Je vous remercie.

[Traduction]

Je vous remercie, madame Chatel.

Nous allons passer aux conservateurs. Mesdames et messieurs, ce sera notre troisième série de questions.

Monsieur Poilievre, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: Je vous remercie.

Je reviens sur ce qu'a dit Mme Bergen à propos de l'erreur qu'a commise la ministre en déclarant que le risque était plus grand pour le Canada d'une déflation que d'une inflation. Six mois plus tôt, les conservateurs avaient commencé à mettre en garde sur la menace inflationniste, mais cela ne l'a pas empêchée de faire cette sortie en octobre 2020, alors que le prix des maisons augmentait déjà... Il avait augmenté de 12 % en six mois, les prêts hypothécaires explosaient et les marchés boursiers grimpaient. Depuis sa prédiction au sujet de la déflation, il n'y a pas eu un seul mois de déflation au Canada. En fait, le pays enregistre maintenant sa plus forte inflation en deux décennies, et le prix des logements a augmenté de 20 % depuis qu'elle a pris ses fonctions, tout comme le prix des terrains, ce qui n'a évidemment aucun lien du tout avec les chaînes d'approvisionnement.

Cette erreur qu'elle a commise, malgré nos mises en garde, est lourde de conséquences. L'alimentation coûtera cette année 1 000 \$ de plus aux mères monoparentales qui n'ont pas les moyens de payer leurs factures. Les jeunes vivent au sous-sol chez leurs parents parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre un logement — ce dont se félicitait la ministre il y a quelques instants quand elle déclarait penser que toute cette inflation du prix des propriétés était une bonne chose. Aujourd'hui, sa seule défense est que l'appréciation boursière est une bonne chose.

Certes. Pour les ploutocrates, c'est une excellente nouvelle. Les dépenses excessives et la création de monnaie par la ministre ont fait augmenter leurs avoirs, tout comme ceux des millionnaires propriétaires de grandes demeures qu'elle fréquente. Cependant, les travailleurs qui n'ont pas les moyens d'acheter des actions, des maisons, des obligations ou les autres choses dont elle fait augmenter le prix, ont quant à eux...

• (1220)

Mme Julie Dzerowicz: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Y a-t-il une question dans tout cela?

L'hon. Candice Bergen: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Le président: Je vais autoriser le député à poursuivre.

L'hon. Pierre Poilievre: Ce genre d'erreurs n'est pas sans conséquence.

Je relève que la ministre, pour défendre sa prédiction erronée de déflation, a déclaré qu'elle ne faisait que se fier à Larry Summers. En fait, Larry Summers a fait la même prédiction que moi, à savoir que le déficit budgétaire entraînerait cette inflation. Je le citerai. Il a dit:

Premièrement, il y a d'énormes incertitudes, mais il y a aussi un risque que les mesures de relance macro-économiques d'une ampleur plus proche de celles qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale que des niveaux normaux après des récessions provoquent des pressions inflationnistes comme nous n'en avons pas vu depuis une génération...

Si elle avait, ne serait-ce qu'écouter un économiste libéral qui prédisait que les dépenses publiques et la création de monnaie par la banque centrale alimenteraient forcément l'inflation, elle nous aurait évité de nous retrouver aujourd'hui dans le borbier qu'elle a créé.

Est-elle d'accord avec Larry Summers — qu'elle vient de citer — qu'en fait, le déficit budgétaire contribue à l'inflation ici et aux États-Unis, de même qu'ailleurs où les gouvernements ont agi de façon aussi irresponsable?

L'hon. Chrystia Freeland: Monsieur le président, je dirai tout d'abord qu'il est très important de ne pas induire les Canadiens en erreur par des propos fallacieux sur l'état de l'économie canadienne. C'est important parce que la confiance, l'attitude de nos concitoyens ont une incidence bien réelle sur notre prospérité future. La confiance, l'esprit animal et une certitude quant à notre trajectoire pour l'avenir constituent un facteur économique très réel.

Je me dois de corriger l'impression totalement trompeuse qui est donnée ici aux Canadiens, c'est-à-dire que nos politiques économiques ne marchent pas et que notre pays ne fait pas ce qu'il est en train de faire, car en réalité, nous connaissons actuellement un redressement vigoureux après un épouvantable événement extérieur. L'événement extérieur en question étant une pandémie mondiale. Le gouvernement a réagi à la mesure de la situation, de façon appropriée. Résultat, le PIB enregistre une croissance soutenue, nous avons retrouvé tous les emplois perdus, nous voyons le dynamisme des exportations et les finances des ménages vont bien.

Ce sont de bonnes nouvelles et c'est en cela que les Canadiens doivent avoir confiance.

Le président: Je vous remercie. Votre temps de parole est écoulé, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Je vous remercie.

Le président: Nous passons à présent aux libéraux avec M. MacDonald, qui dispose de cinq minutes.

M. Heath MacDonald (Malpeque, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président et madame la vice-première ministre.

C'est un plaisir d'être ici. Je suis nouveau au Comité, mais je le trouve évidemment très intéressant.

Des problèmes croissants dans le monde se font sentir dans toutes les économies. J'aimerais voir avec vous comment le Canada reste sur une trajectoire positive. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous pourrions argumenter toute la journée que tel économiste a dit cela et tel autre autre, autre chose, mais l'Enquête sur la population active publiée récemment, entre autres, le montre.

Pouvez-vous donner plus de détails sur ce qui fait que nous sommes sur cette trajectoire?

• (1225)

L'hon. Chrystia Freeland: Tout d'abord, bienvenue au Comité et à la Chambre, monsieur MacDonald. Je suis très heureuse de vous voir ici. Je crois, chers collègues, que vous conviendrez probablement que ce comité fait partie des comités les plus vivants et les plus importants. C'est donc vraiment un plaisir de vous y voir.

Comme je l'ai dit plus tôt dans mon témoignage, un des principes sur lesquels le gouvernement s'est appuyé dans tout ce qu'il a fait pendant cette crise, c'est l'idée qu'un emploi est ce qui compte le plus pour les Canadiens, qu'un emploi est la base du bien-être économique d'une personne et d'une famille. Avoir un emploi est, en fait, très important aussi d'un point de vue social et psychologique.

Là où j'ai probablement été le plus inquiète depuis que la COVID est arrivée, c'est dans la foulée du confinement, quand nous avons vu que nous avions perdu trois millions d'emplois. La vie de trois millions de personnes, et probablement de beaucoup plus encore, était bouleversée, parce que la vie des familles et des amis de toutes ces personnes qui ont perdu leur emploi était également touchée. C'est le coup le plus dur qu'ait encaissé l'économie canadienne depuis la crise de 1929. Nous savions donc qu'il nous fallait agir et agir rapidement.

Nous avons mis sur pied la Prestation canadienne d'urgence, la PCU, parce que nous voulions que les personnes vulnérables puissent payer leur loyer ou rembourser leur hypothèque et se nourrir. Nous avons également mis en place la subvention salariale. Je tiens à souligner combien c'était important, selon moi, car cette subvention a permis à des personnes de garder un lien avec leur emploi et elle a évité des séquelles économiques.

Nous en voyons les effets dans les chiffres d'aujourd'hui. La relance de l'emploi dépasse les attentes du marché au Canada. Nous sommes à 106 %. C'est bien mieux qu'aux États-Unis, qui n'ont retrouvé que 83 % de leurs emplois.

Je ne veux pas donner aux Canadiens l'impression que je pense que notre tâche est terminée ou que je pense qu'il n'y a plus aucune raison de s'inquiéter au sujet du variant Omicron ou que je ne vois rien des difficultés très réelles que pose l'ouverture des économies canadienne et mondiale. Ce sont de vraies difficultés, mais pour moi, le chiffre économique le plus important, qui me réconforte beaucoup, c'est la reprise très dynamique de notre emploi. Nous la devons aux Canadiens. Nous la devons aux petites et moyennes entreprises qui se sont accrochées et qui ont gardé leurs employés.

Je suis certaine que vous avez parlé avec beaucoup de petites et moyennes entreprises dans votre circonscription. En tout cas, moi je l'ai fait. Certaines personnes ont décidé de moins se payer afin de pouvoir garder leurs employés. Il y a tellement d'entrepreneurs qui l'ont fait dans le pays, qui font preuve d'une remarquable résilience, tout comme les travailleurs qui ont continué d'aller travailler, même s'ils ont parfois dû accepter une réduction de salaire pendant les pires moments de la crise.

C'est vraiment important. Le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada donnera un autre coup de pouce à la reprise de l'emploi.

M. Heath MacDonald: Il me reste 30 secondes. Je ferai donc simplement une déclaration.

Je suis entièrement d'accord avec vous, madame la vice-première ministre. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, où le secteur du tourisme représente 6,4 % de l'économie et de 15 000 à 17 000 emplois. C'est un secteur saisonnier. Ce projet de loi est tellement important pour la société à l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne saurais trop dire que j'espère vivement que tout le monde autour de cette table fera en sorte que ce projet de loi soit adopté.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur MacDonald.

Nous allons maintenant passer au Bloc québécois.

Monsieur Ste-Marie, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la ministre, vous nous avez confirmé que le gouvernement travaillait actuellement sur un programme ciblé pour les travailleuses et les travailleurs autonomes du secteur de la culture, le projet de loi C-2 ne prévoyant aucune mesure pour les appuyer. Je vous demanderais de confirmer que le programme pourra être mis en place dans des délais qui satisferont ces personnes et qu'il sera suffisant pour leur assurer un niveau de vie acceptable.

Je vous remercie.

• (1230)

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de la question, monsieur Ste-Marie.

Je veux vraiment vous remercier du travail que vous faites et que le Bloc fait pour les travailleurs du secteur culturel. Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est un secteur important et qu'il a particulièrement été touché par la pandémie de COVID-19. Je conviens également que ce secteur a une importance non seulement économique, mais aussi culturelle, sociale et je dirais même politique. Nous devons donc soutenir ce secteur.

Nous avons pris un engagement pendant la campagne électorale, et je suis très contente de souligner aujourd'hui le fait que nous avons un programme. Nous sommes en train de mener des consultations dans le but d'offrir cette aide, qui est nécessaire. Nous parlons avec les organisations culturelles pour nous assurer que l'aide sera appropriée.

Je veux dire également que le projet de loi C-2 est aussi important, parce que les organisations culturelles pourront bénéficier des subventions qui y sont prévues. Ce n'est pas assez en ce sens que le projet de loi C-2 ne s'adressera pas aux travailleurs du secteur culturel, mais beaucoup d'organisations culturelles en ont besoin.

M. Gabriel Ste-Marie: Pouvez-vous nous confirmer que le programme pour les travailleurs et les travailleuses autonomes du secteur de la culture pourrait être mis en place dans des délais qu'ils jugeront satisfaisants?

Je vous remercie.

L'hon. Chrystia Freeland: Nous allons travailler très fort pour nous en assurer.

M. Gabriel Ste-Marie: D'accord.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

Nous allons passer à présent au NDP.

La parole est à M. Blaikie pour deux minutes et demie.

M. Daniel Blaikie: Je vous remercie.

Les modalités, à l'avenir, de la prestation en cas de confinement me semblent très claires dans le projet de loi. J'aimerais limiter notre échange à la période allant du 24 octobre à aujourd'hui. Est-ce que des régions du Canada ont demandé à être prises en compte dans un ordre de confinement par rapport au projet de loi ou y a-t-il des régions que vous auriez recommandées proactivement au Cabinet de prendre en compte dans un ordre de confinement au cours de cette période?

L'hon. Chrystia Freeland: À ma connaissance, aucune région n'en a fait la demande. Si certaines l'ont fait et que je n'en ai pas été informée, je dis volontiers aux députés qu'ils m'envoient un courriel si des régions qu'ils représentent ont fait cette demande. Je crois que tout le monde a mon adresse électronique. La plupart des premiers ministres des provinces et territoires m'envoient régulièrement des messages, alors vous savez...

M. Daniel Blaikie: Très bien. Vous n'avez donc encore reçu aucun message des premiers ministres des provinces et territoires au sujet d'une de leurs régions...

L'hon. Chrystia Freeland: Pas encore, mais je vérifierai, si vous le souhaitez.

M. Daniel Blaikie: Certainement.

La partie 1 comprend une liste assez exhaustive des secteurs d'activité que le gouvernement estime se trouver encore dans un état de détresse assez important à cause de la pandémie. Nous savons que beaucoup de travailleurs autonomes travaillent dans ces secteurs d'activité, qu'il s'agisse d'agents de voyage indépendants dans le secteur du tourisme ou de personnes dans le secteur des arts et de la culture. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas songé à rendre la Prestation canadienne pour les travailleurs, en cas de confinement, accessible aux travailleurs autonomes de ces secteurs qui sont si bien définis dans la partie 1 de la loi, qu'il y ait ou pas un ordre de confinement particulier en place là où ils vivent?

L'hon. Chrystia Freeland: Si je vous comprends bien, monsieur Blaikie, vous demandez si, en l'absence d'un confinement, les travailleurs autonomes devraient avoir accès à une prestation. Est-ce que c'est bien l'idée?

M. Daniel Blaikie: Effectivement. Nous savons que dans les secteurs d'activité définis dans la partie 1 du projet de loi, l'économie est encore très perturbée, de l'avis même du gouvernement. Pourquoi ne pas rendre la prestation en cas de confinement accessible aux travailleurs autonomes qui, le gouvernement en convient, continueront d'avoir du mal à gagner leur vie dans leur secteur en détresse? Pourquoi ne pas offrir la prestation en cas de confinement aux travailleurs indépendants, qu'il y ait ou pas un confinement?

Nous savons que, confinement ou pas, leur revenu baissera à cause de la pandémie.

Le président: Je suis désolé, madame la ministre, mais le temps de parole est écoulé.

Nous passons maintenant aux conservateurs. M. Chambers dispose de cinq minutes.

• (1235)

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre. Je suis heureux de vous voir et heureux de votre présence au Comité.

Nous avons entendu hier des témoignages au sujet de 4,7 millions de personnes qui ont demandé à recevoir la Subvention salariale d'urgence du Canada, la SSUC, et de 2,2 millions de bénéficiaires de la PCU. Pouvez-vous nous dire de combien de ces demandes vos services ont vérifié l'admissibilité?

L'hon. Chrystia Freeland: Bienvenue à la Chambre et bienvenue au Comité, monsieur Chambers.

Si vous me demandez si nous avons vérifié que les personnes qui reçoivent des prestations du gouvernement sont admissibles à ces prestations et si nous avons veillé à...

M. Adam Chambers: Il me semble que la question est combien de demandes ont été vérifiées.

L'hon. Chrystia Freeland: ... qu'il n'y a pas de fraude, je tiens à vous assurer que nous faisons attention.

Je tiens aussi à dire que ces programmes sont d'une ampleur sans précédent et que c'est également une réalité.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

Vous avez mentionné deux ou trois fois la prolongation du Programme d'embauche pour la relance économique du Canada. Nous n'avons reçu aucun détail sur l'efficacité de cette prestation. Pouvez-vous nous dire combien de personnes en bénéficient aujourd'hui?

L'hon. Chrystia Freeland: Le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada est un programme relativement nouveau. Il n'a commencé qu'au cours de l'été. Nous pensons qu'il mérite d'être maintenu et, en fait, augmenté, car l'emploi est notre priorité. Nous comprenons qu'il est difficile pour les entreprises en ces temps très incertains d'embaucher une autre personne. C'est une décision difficile et risquée. Avec le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, nous leur facilitons un peu la tâche.

Le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada concerne aussi le nombre d'heures travaillées. Nous avons notamment vu pendant la COVID une baisse du nombre d'heures travaillées et, ainsi, des personnes qui voulaient travailler à plein temps se sont retrouvées à ne travailler qu'à temps partiel. Je crois que, dans bien des cas, cela tenait à de bons employeurs, des employeurs qui ne voulaient pas licencier quelqu'un, mais qui ne pouvaient ni se permettre ni justifier de garder cette personne à plein temps.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

L'hon. Chrystia Freeland: Ce Programme d'embauche pour la relance économique du Canada encouragera des employeurs à rétablir des horaires à plein temps, ce dont leurs employés ont besoin.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

Soyons clairs, on nous demande de prolonger une prestation versée dans le cadre d'un programme dont nous ne connaissons pas l'efficacité en détail. On nous demande aussi de prolonger des prestations individuelles supplémentaires accordées dans le cadre d'un processus dont nous ne pouvons vérifier s'il détecte efficacement la fraude ou l'inéligibilité.

J'ai une question assez simple. Quel était le taux de croissance du PIB au deuxième trimestre de cette année? Comme nous aimons parler du PIB au troisième trimestre, puisque je vous ai entendu mentionner plusieurs fois...

L'hon. Chrystia Freeland: Bien sûr.

Évidemment que le PIB s'est contracté au deuxième trimestre. Cela tient au confinement très nécessaire alors pour contenir une flambée de COVID. Je crois que nous connaissons tous les mesures qui ont été prises, y compris dans la province que je représente comme députée de Toronto. Ces confinements ont imposé...

Le président: Je vous demande pardon.

Monsieur le député, il vous reste une minute et 15 secondes.

M. Adam Chambers: Très bien. Je vous remercie.

En fait, c'est une des plus fortes contractions que nous ayons connues depuis un bon moment. En tant que nouveau député, madame la ministre, je vous sais gré de vos observations et cours donnés aux nouveaux députés sur les manoeuvres politiques irresponsables, et je vous remercie de nous déconseiller de dénigrer le marché, mais comme je conseillais un ministre des Finances, j'ai peut-être quelques conseils à formuler.

Nous pouvons choisir les statistiques qui nous conviennent pour montrer comment les choses vont bien ou mal, et si nous voulons vraiment comparer les bilans en matière de gestion de crise économique, après 2008, ne vous en déplaise, le Canada affichait la plus forte croissance du G7. Nous avons le meilleur taux de chômage du G7 pendant la plupart de ces années. Nous avons aussi une très faible inflation.

Si on compare cela à certaines des statistiques aujourd'hui, nous voyons que nous avons dépensé autant ou plus que la plupart des autres pays, que nous accusons un retard de croissance sur nos pairs et que seul un autre pays du G7 a un taux d'inflation supérieur au nôtre. Il me semble donc que nous devons savoir qu'il nous est possible de choisir les statistiques qui cadrent avec un certain discours. Je le déconseillerai toutefois.

Je vous remercie.

• (1240)

Le président: Votre temps de parole est écoulé.

Nous passons à présent aux libéraux, avec Mme Dzerowicz pour cinq minutes.

Mme Julie Dzerowicz: Je vous remercie, monsieur le président.

Avant que je pose ma question suivante à la vice-première ministre et ministre des Finances, je tiens à faire deux déclarations parce qu'il semble être beaucoup question de la déflation aujourd'hui.

Si j'ai bonne mémoire — parce que j'ai participé à toutes les réunions au début de la COVID —, plusieurs économistes ont mentionné qu'il y avait un risque de déflation, mais que personne n'en était certain, tellement la pandémie était sans précédent. Je tenais à le rappeler.

Je tenais aussi à indiquer qu'un certain nombre de nos témoins l'an dernier ont déclaré souhaiter que la série d'aides que nous offrons soit plus importante et plus efficace que celle offerte en 2008 sous le gouvernement Harper. Ils souhaitaient vivement s'assurer que nous préservions davantage le lien des travailleurs avec leur emploi et leur employeur, et que les aides soient assez généreuses pour que les entreprises disposent d'une assise solide pour se redresser au sortir de COVID.

Je tiens également à dire que l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Poloz, a déclaré que les dépenses publiques — et je crois que c'était pas plus tard qu'il y a une ou deux semaines, le 28 novembre — et les mesures de relance ne sont pas responsables de la hausse de l'inflation. Je veux seulement m'assurer que nous continuons de contrer le discours fallacieux des conservateurs.

Madame la vice-première ministre et ministre des Finances, nous parlons depuis un moment de l'avenir économique du Canada et vous défendez ardemment le programme national de garderies.

Nous parlons souvent des retombées sociales positives d'un tel programme, mais je me demande si vous pouviez nous donner plus de détails sur les répercussions économiques positives de ce programme que nous essayons de mettre en place.

L'hon. Chrystia Freeland: Bien sûr, volontiers.

Nous avons mis en place notre plan destiné à créer un programme universel de services de garderie abordables et de qualité parce que nous savions que ce serait un puissant moteur de croissance économique. Ce n'est pas une théorie. Nous nous appuyons sur l'expérience du Québec. Nous y voyons, en effet, que la mise en place d'un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants abordable et de qualité a fait nettement augmenter le taux d'activité, notamment des mères d'enfants de moins de trois ans. Avant la mise en place de ce programme, le Québec avait un des plus faibles taux d'activité au Canada. Maintenant, il a le taux le plus élevé, et il en découle une croissance économique.

En fait, j'ai parlé avec Mme Marois pour lui demander quelques conseils parce que c'est elle la ministre qui a mis ce programme en place. Elle m'a dit quelque chose de très intéressant, qui est qu'à l'origine, le programme québécois — qui est une telle source d'inspiration pour nous dans tout le pays — était en fait économique. Le gouvernement québécois était très préoccupé par la capacité de croissance économique de la province d'un point de vue structurel et les garderies semblaient être une solution pour la renforcer. Je vois les députés québécois hocher la tête.

Cela fait plaisir de voir, avec le recul, qu'une décision qu'on a prise est encore plus appropriée qu'il y paraissait. Je crois que nous savons tous que nous connaissons dans de nombreuses régions du pays un problème de main-d'oeuvre. L'éducation préscolaire et la garde d'enfants offrent vraiment un moyen puissant, structurel et à long terme d'augmenter la population active canadienne. C'est un moteur très important de la création d'emplois et de la croissance.

Mme Julie Dzerowicz: Je vous remercie.

Je pense qu'il me reste une minute. Je vais donc vous poser une petite question. Une des principales mesures prévues par le projet de loi est que, si une société cotée en bourse choisit d'augmenter le salaire de ses cadres supérieurs pendant qu'elle reçoit des aides publiques, la subvention salariale devra être remboursée.

Pouvez-vous expliquer pourquoi cette mesure est importante à vos yeux?

L'hon. Chrystia Freeland: Oui, certainement.

Je dirai que les membres de ce comité, de nombreux partis, nous ont aidés à comprendre qu'il est important de le faire et je tiens à remercier les députés, qu'ils soient du caucus libéral, évidemment, ou d'autres partis, d'avoir travaillé sur ce point.

Ces mesures ont d'abord été mises en place dans une situation d'urgence afin de soutenir l'économie pour éviter des séquelles économiques. Nous avons compris, le temps passant, qu'il était important que les mesures remplissent leur fonction, qui était d'aider les travailleurs...

• (1245)

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

Votre temps de parole est terminé, madame Dzerowicz.

Ce sera notre quatrième série de questions, et les conservateurs ont la parole.

Monsieur Poilievre, vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: Je vais laisser M. Chambers...

Le président: Monsieur Chambers, vous disposez de cinq minutes.

M. Adam Chambers: Je vous remercie. J'utiliserai la première partie du temps de parole.

La députée vient de demander qui aurait pu prévoir l'inflation. En fait, j'ai des alertes à l'inflation qui ont été lancées le 12 mai 2020, le 11 juin 2020, le 16 juin 2020, le 18 juin 2020, le 20 juillet 2020, le 26 novembre, le 3 décembre, le 7 décembre et le 1^{er} décembre, le tout en 2020, et encore le 20 avril, le 27 avril, le 29 avril, le 6 mai, le 11 mai et le 22 juin 2021. Et l'auteur en est mon honorable collègue, M. Poilievre, à qui je vais donc céder la parole.

L'hon. Pierre Poilievre: Je remercie Mme Dzerowicz d'avoir posé la question. Nous répondons aux questions de ce côté-ci. Nous sommes donc heureux de vous donner cette réponse.

Bien entendu, la ministre essaie de convaincre les Canadiens que les prix vont baisser. Jusqu'à la semaine dernière, c'était sa position officielle. Elle a enfin reconnu alors que l'inflation grimpe au Canada, mais aujourd'hui, elle dit de ne pas s'en inquiéter parce que la bourse s'apprécie. Évidemment que la bourse s'apprécie dès lors que les gouvernements inondent l'économie de liquidités. Ils créent des bulles spéculatives qui permettent aux très riches de s'enrichir encore, mais alors, les très pauvres doivent payer plus quand l'effet d'entraînement de ces dollars se fait sentir. C'est une des raisons pour lesquelles la théorie des effets de retombée ne fonctionne jamais, parce qu'il n'y a pas d'effet de ruissellement. L'argent reste entre les mains des plus riches au sommet. Ensuite, les personnes qui font tout le travail sur le terrain finissent par payer la facture.

C'est intéressant. Quelqu'un a demandé un jour au premier ministre de donner sa définition de la classe moyenne et des riches. Il a répondu que la classe moyenne, ce sont les personnes qui vivent du revenu de leur travail, tandis que les riches vivent de leurs biens. La ministre vient ici nous dire aujourd'hui que tout va très bien parce que ceux qui vivent de leurs biens ont vu leur fortune augmenter de 20 %. Elle s'émerveille même de l'envolée des marchés boursiers, même si l'économie est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était avant la COVID.

Nous avons une plus petite économie, mais un marché boursier qui s'est beaucoup apprécié. Donc, si les personnes qui possèdent toutes les actions sont nettement plus riches quand la production globale de l'économie est légèrement en baisse, cela veut dire qu'il y en a moins pour tous les autres. Ce que nous voyons une fois de plus, c'est un gouvernement qui prend aux plus démunis pour donner aux possédants. Certes, si vous naviguez sur votre yacht en ce moment, si vous ne comptez pas revenir...

[Français]

Mme Sophie Chatel: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je suis nouvelle au Comité, mais nous devons discuter du projet de loi C-2, et j'ai de la difficulté à voir le lien entre les propos de M. Poilievre et ce que nous devons décider en comité.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, madame Chatel.

Monsieur Poilievre, peut-être pouvez-vous en venir à votre question qui, je l'espère, concernera le projet de loi C-2.

L'hon. Pierre Poilievre: Comme le projet de loi C-2 ajoute 7 milliards de dollars à l'inflation, je trouve que c'est très pertinent.

C'est carrément insultant d'entendre le gouvernement nous dire, le jour même où un rapport nous apprend qu'une famille moyenne devra dépenser 1 000 \$ de plus pour se nourrir, qu'il ne faut pas nous en faire puisque le marché boursier est à la hausse. C'est clair que les gens de la classe moyenne qui ne peuvent pas acheter des aliments nutritifs parce qu'ils sont trop chers ne sont pas ceux qui achètent des actions actuellement. Leur unique préoccupation est de mettre de la nourriture sur la table.

Il y a quelques semaines, j'ai reçu un appel d'un homme de 30 ans qui vit dans ma communauté de Greely. Il m'a expliqué qu'il vit au sous-sol chez ses parents parce qu'il n'a pas les moyens d'acheter une maison en rangée, même s'il occupe un emploi similaire à celui de sa mère...

● (1250)

Mme Julie Dzerowicz: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je suis désolée d'interrompre le clip vidéo de M. Poilievre, mais j'aimerais savoir s'il a une question à poser.

Le président: Monsieur Poilievre, avez-vous une question? Si oui, pouvez-vous la poser? Il vous reste seulement une minute.

L'hon. Pierre Poilievre: Cet électeur m'a raconté que même s'il a un emploi similaire à celui de sa mère, qui elle a pu acheter un bungalow sur un terrain d'un demi-acre au sud d'Ottawa, lui n'a même pas les moyens d'acheter une maison en rangée dans le marché actuel. C'est formidable que les actions des amis de la ministre qui participent à la conférence de Davos montent en flèche parce qu'elle a injecté des milliards dans l'économie, mais que fait-elle pour les jeunes de la classe ouvrière qui nous disent qu'ils sont en moins bonne posture que leurs parents? Je lui ai demandé si le marché immobilier est stable, mais elle n'a pas répondu à ma question. C'est une question que des millions de jeunes pourraient lui poser.

Elle aime bien citer *The Economist*. Or, selon *The Economist*, le Canada et deux autres pays sont aux prises avec une bulle immobilière d'une telle ampleur qu'elle pourrait conduire à une crise comme celle de 2008. Qu'attend la ministre pour défendre les intérêts des travailleurs de ce pays?

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Poilievre.

C'est au tour du Parti libéral. Monsieur Baker, vous avez cinq minutes.

L'hon. Pierre Poilievre: Je n'ai pas eu de réponse.

M. Yvan Baker: Merci, monsieur le président.

J'ai une question importante pour vous, madame la ministre, mais avant de vous la poser, je voudrais revenir sur une remarque qui a été faite tout à l'heure. Même si nous savons... Même si les économistes et les leaders du monde entier, qu'ils soient de gauche ou de droite, parlent de l'inflation comme d'un phénomène mondial, qui touche tous les pays, M. Poilievre s'entête à répéter que l'inflation ici est due aux dépenses excessives du gouvernement canadien.

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député me prête ces propos, mais je citais Larry Summers, qui a affirmé que l'inflation est due aux déficits du gouvernement. Je me réfère à la même source que la ministre en matière d'économie.

Le président: Monsieur Poilievre, vous empiétez sur le temps de parole d'un autre député.

Monsieur Baker, vous avez la parole.

M. Yvan Baker: M. Poilievre a peut-être cité d'autres économistes, mais c'est ce qu'il a dit. Il a affirmé que l'inflation est due aux dépenses excessives du gouvernement.

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est la ministre qui a cité cet économiste. C'est elle qui s'est inspirée de Larry Summers, pas moi.

Le président: Monsieur Poilievre, le député...

Monsieur Baker, nous vous écoutons.

M. Yvan Baker: Merci, monsieur le président. J'imagine que vous tiendrez compte de ces interventions dans le minutage de mon temps de parole.

Le président: J'ai arrêté le chronomètre.

M. Yvan Baker: Merci.

M. Poilievre a affirmé que les dépenses excessives du gouvernement ont mené à l'inflation au Canada, même si des économistes du monde entier, de droite et de gauche, en parlent comme d'un phénomène mondial. Ma collègue, Mme Dzerowicz, a cité un de ces économistes, Stephen Poloz, qui lors d'une entrevue récente a affirmé que c'était inexact. Il a expliqué que les mesures prises pour stimuler l'économie nous ont fait éviter une grave récession et une situation de déflation chronique. C'est ce que M. Poloz a affirmé.

Le député Chambers nous a rappelé les nombreuses mises en garde de M. Poilievre concernant l'inflation, comme s'il était un oracle en la matière. J'attends avec impatience ses autres prédictions sur l'économie. Curieusement, malgré ses mises en garde, M. Poilievre a voté en faveur de ces dépenses. Tout son caucus a voté en faveur de ces dépenses, ce qui me fait douter de sa crédibilité dans ce domaine. Je trouve important de souligner que M. Poilievre affirme que l'inflation est due à des dépenses auxquelles il a pourtant donné son appui.

Le député McLean a dit plus tôt que l'économie canadienne a été inondée de 500 milliards de dollars. Je ne partage pas du tout cet avis. De dire que nous avons inondé l'économie en offrant des mesures comme la PCU et la subvention salariale pour aider les Canadiens à se nourrir et les entreprises à garder la tête hors de l'eau, à éviter la faillite... En plus d'être inexacts, ces propos témoignent d'un profond manque de respect à l'égard des Canadiens qui...

M. Greg McLean: J'invoque le Règlement pour la même raison que précédemment, monsieur le président. Quelle est la question au juste?

Le président: Je vous demanderais à tous de respecter le décorum et vos collègues.

Monsieur Baker, nous vous écoutons.

M. Yvan Baker: C'était mon préambule, monsieur le président.

Je crois que les propos de MM. Poilievre et McLean nous donnent une bonne idée de ce qu'aurait fait un gouvernement conservateur durant la pandémie de COVID-19. Les conservateurs n'auraient rien fait.

Voici donc ma question, madame la vice-première ministre. Le nombre de cas est en hausse, du moins en Ontario, où se trouve ma circonscription. Le 7 décembre, on a appris que selon les prévisions tirées de la nouvelle modélisation appliquée par le groupe consultatif scientifique, les admissions aux soins intensifs pourraient augmenter de 250 à 400, sans même tenir compte du variant Omicron.

Les scientifiques ont souligné que le nombre de cas est important étant donné qu'une trop grande proportion d'Ontariens qui ne sont pas encore vaccinés ou qui n'ont pas reçu les doses suffisantes vont se retrouver à l'hôpital. Cette annonce nous rappelle à tous qu'il faut tout mettre en œuvre pour que les personnes admissibles aillent se faire vacciner. C'est aussi un rappel du fait, comme vous l'avez dit, que la plus importante politique économique du Canada continue d'être axée sur la vaccination de tous les Canadiens admissibles.

D'après la nouvelle modélisation, madame la ministre, et compte tenu de l'apparition du variant Omicron, à quel genre de répercussions les électeurs et les entreprises d'Etobicoke-Centre doivent-ils s'attendre si jamais le projet de loi C-2 n'entre pas en vigueur bientôt?

• (1255)

L'hon. Chrystia Freeland: Merci de me poser cette question.

Je commencerai par souligner que les conservateurs n'ont pas posé de question ou que, s'ils l'ont fait, je n'ai pas eu le temps d'y répondre durant leur dernière période d'intervention. Je ne sais pas s'ils craignaient nos réponses, mais j'en doute.

Pour revenir aux choses sérieuses, parce que nous prenons très au sérieux l'économie canadienne et la vie des Canadiens, je tiens à leur dire que nous sommes très au fait des problèmes d'abordabilité auxquels ils font face actuellement. C'est une question que nous prenons au sérieux et qui nous préoccupe.

Je veux aussi ajouter que les mesures extraordinaires que nous avons prises pour lutter contre le coronavirus et contre la récession qu'il a entraînée étaient nécessaires. Je n'ai aucun doute là-dessus. Nous avons été frappés par la pire crise depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle nous a plongés dans une situation d'urgence nationale et dans la pire récession économique depuis la Grande Dépression. Les choses allaient vraiment mal, mais la situation aurait pu être bien pire si le gouvernement n'avait pas pris des mesures extraordinaires et suffisamment souples pour contenir les pertes et éviter des cicatrices économiques.

Aujourd'hui, nous récoltons les fruits de ces mesures d'urgence. Le PIB est en croissance, la situation de l'emploi est de plus en plus solide, le volume des exportations est en forte hausse. Le Canada a maintenu sa puissance économique et les familles canadiennes sont restées solvables. C'est très important.

Le président: Merci, madame la ministre.

Je cède maintenant la parole au Bloc, pour deux minutes et demie.

Madame Sinclair-Desgagné, allez-y.

[Français]

Mme Nathalie Sinclair-Desgagné (Terrebonne, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, madame la ministre. Je vous remercie de votre allocution.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de vous poser une question aujourd'hui. J'irai droit au but. Dans votre allocution, vous avez parlé des secteurs les plus durement touchés, notamment celui du tourisme, dont nous saluons l'inclusion dans le projet de loi C-2. Si l'on dit « notamment le secteur du tourisme », cela veut aussi dire que d'autres secteurs sont très durement touchés, et ce, depuis le début de la pandémie.

Il n'y a pas que l'inflation qui soit un phénomène mondial. Comme vous le savez, les problèmes relatifs aux chaînes d'approvisionnement en sont aussi un. Il y a eu des fermetures d'usines à l'international et une baisse de production de pièces essentielles dans certains secteurs, dont les microprocesseurs, qui sont indispensables pour plusieurs secteurs de l'économie.

De plus, en raison de problèmes liés au transport maritime, certaines entreprises sont très durement touchées, notamment dans le secteur de l'aérospatiale. Nous aimerions obtenir un engagement clair de votre part. Ces entreprises pourront-elles bénéficier d'une aide tout au moins aussi généreuse que celle que peut avoir le secteur du tourisme, surtout si nous vous présentons les chiffres et que nous voyons à quel point ces entreprises sont durement touchées?

Je vous remercie.

L'hon. Chrystia Freeland: Je vous remercie de la question ainsi que de votre approche sérieuse et de votre collaboration concernant ces questions, qui sont très importantes pour les gens qui nous ont élus. Je vous en suis vraiment reconnaissante. Nous ne serons peut-être pas toujours d'accord, mais nous pourrions avoir une conversation concrète et productive.

Dans le budget, nous avons adopté une approche particulière quant au secteur de l'aérospatiale, pour lequel nous avons prévu une contribution de 2 milliards de dollars. Les agences de développement régional du Canada recevront 250 millions de dollars pour la relance du secteur. Il y a aussi le Fonds stratégique pour l'innovation, sous le leadership du ministre François-Philippe Champagne, qui connaît très bien le secteur. Dans le cadre de ce fonds, le secteur de l'aéronautique recevra 1,75 milliard de dollars.

Je veux souligner que nous comprenons l'importance spécifique et stratégique de ce secteur. Nous comprenons aussi, comme vous venez de l'expliquer...

• (1300)

Le président: Je vous remercie, madame la ministre.

[Traduction]

Nous allons passer au NPD, qui disposera de deux minutes et demie.

Monsieur Blaikie, allez-y.

M. Daniel Blaikie: Merci beaucoup.

Je pense qu'un des facteurs qui ont contribué à l'exaspération et à la colère croissantes de la population relativement à la récupération des prestations tient aux entreprises qui ont bénéficié de la subvention salariale, comme Bell ou Chartwell — je pourrais vous donner d'autres exemples si vous y tenez — et qui ont considérablement augmenté les dividendes versés à leurs actionnaires. Dans certains cas, elles ont eu recours aux rachats d'actions. Le gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour récupérer ne serait-ce qu'une partie de cet argent et encore moins pour engager des poursuites, alors qu'il ne s'est pas gêné pour poursuivre des personnes qui se trouvaient dans une situation financière précaire.

Le projet de loi C-2 offrirait l'occasion d'intégrer certains des avis que le Comité a donnés au gouvernement au cours de la dernière législature au sujet des dividendes et des rachats d'actions, ainsi que des mesures à prendre pour éviter que les bénéficiaires des prestations salariales s'en servent à ces fins. Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé à incorporer des restrictions applicables aux divi-

dendes et aux rachats d'actions dans le projet de loi, alors qu'il y a prévu des restrictions touchant la rémunération des cadres?

L'hon. Chrystia Freeland: Merci de cette question.

Comme vous l'avez mentionné, nous avons incorporé une restriction applicable à la rémunération des cadres, ce qui à mon avis est une très bonne chose. Vous avez tout à fait raison de rappeler que cette mesure découle en partie du travail accompli par les membres du Comité, et je les en remercie. J'estime que cette restriction est importante. Nous restons ouverts aux suggestions et je serai ravie de les examiner et d'en discuter avec vous. Dans...

M. Daniel Blaikie: Ce ne serait pas une nouvelle suggestion. En fait, nous avons réclamé ce genre de mesure avant même qu'il soit question d'un projet de loi sur des prestations liées à la pandémie. Vous aviez l'occasion de donner suite à nos demandes et d'incorporer ce genre de dispositions au projet de loi. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas le faire?

L'hon. Chrystia Freeland: Un des objectifs du projet de loi est d'assurer l'équilibre... Autrement dit, on parle ici de programmes mis en place exclusivement pour la période pandémique. Nous avons essayé de trouver un équilibre entre la simplicité administrative et la capacité de mettre en oeuvre ces programmes...

Le président: Merci, madame la ministre. C'est tout le temps que nous avons.

Nous revenons au Parti conservateur.

Monsieur McLean, vous disposez de cinq minutes.

M. Greg McLean: Merci, monsieur le président.

Monsieur Leswick, il y a quelque temps, on vous a posé une question sur l'imposante dette du Canada. Êtes-vous en mesure aujourd'hui de nous donner des chiffres exacts?

M. Nicholas Leswick: Je n'ai pas la réponse à cette question.

M. Greg McLean: Je dois avouer que je suis déçu, tout comme je le suis en général par rapport à l'information que nous réussissons à obtenir de votre ministère. L'autre jour, nous avons reçu des fonctionnaires qui semblaient incapables de répondre à nos questions concernant les dépenses de 7,4 milliards de dollars prévues, et qui pourraient grimper à 9 milliards de dollars. Personne n'a été en mesure de nous fournir les modélisations ou les hypothèses utilisées. Personne n'a été en mesure de nous donner cette information parce que personne ne savait rien, ce qui semble aussi votre cas. Ce n'est pourtant rien de sorcier. On vous demande des chiffres réels sur la dette nette des Canadiens. Une personne à votre niveau devrait toujours avoir ces chiffres à portée de main, non? Mais passons.

Madame la ministre, vous avez parlé de bilans et de l'avoir net des Canadiens. J'imagine que vous parliez de l'avoir net des ménages. Depuis deux ans, la dette du gouvernement fédéral, dont vous êtes responsable, a augmenté de 34 % par Canadien. Cela représente jusqu'à 42 000 \$ pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant qui vit au Canada. Comment pouvez-vous affirmer que le bilan des ménages s'est amélioré alors que celui du pays, dont ils ont la responsabilité directe, a connu une telle détérioration?

L'hon. Chrystia Freeland: Merci de cette question. Il serait peut-être bon de vous rappeler, monsieur McLean, ainsi qu'à tous vos collègues du Parti conservateur, que le programme grâce auquel vous venez d'être élus proposait une augmentation plus forte que celle proposée dans le programme libéral pour 2021-2022. Le programme électoral du Parti conservateur prévoyait un déficit de 168 milliards de dollars pour 2021-2022, contre 156,9 milliards de dollars dans le programme libéral. C'est ce que proposait notre programme électoral, je tiens à le préciser.

Les conservateurs doivent expliquer clairement ce qu'ils proposent aux Canadiens. S'ils considèrent que nous n'aurions pas dû aider les Canadiens et les entreprises canadiennes durant la pandémie, et s'ils considèrent qu'il ne faut pas aider le secteur du tourisme et de l'accueil, dans lequel une réouverture complète est encore impossible...

M. Greg McLean: D'accord, madame la ministre...

L'hon. Chrystia Freeland: ... je vous demande de dire clairement et honnêtement les choses aux Canadiens.

• (1305)

M. Greg McLean: Madame la ministre, merci.

L'hon. Chrystia Freeland: Je n'ai pas terminé, monsieur McLean.

M. Greg McLean: Vous ne répondez pas à la question.

L'hon. Chrystia Freeland: C'est exactement ce que je suis en train de faire.

M. Greg McLean: Vous tournez autour du pot, alors si vous pouvez conclure, j'aurais d'autres questions.

L'hon. Chrystia Freeland: Je réponds à votre question...

Le président: Pouvez-vous conclure, madame la ministre?

L'hon. Chrystia Freeland: Oui.

Les conservateurs pensent-ils que nous n'aurions pas dû offrir la PCU pour venir en aide à neuf millions de Canadiens? Était-ce un erreur, monsieur McLean?

M. Greg McLean: Permettez-moi de poser une question...

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Votre approche encourage les longs discours parce que vous n'avez pas imposé de limites à la durée des questions et des réponses.

Pouvez-vous nous indiquer la durée limite pour les questions et les réponses? Le chaos vient de l'absence de cadre. Votre prédécesseur nous indiquait clairement combien de temps nous avions pour poser des questions et combien de temps les témoins avaient pour y répondre.

Le président: Monsieur Poilievre, cela relève de la discrétion de la présidence. Je vous laisse le temps de formuler vos questions — je dis bien, vos questions et non vos observations —, je les écoute, puis j'écoute la réponse. Je donne le temps voulu à la ministre de répondre aux questions.

Allez-y, monsieur McLean.

M. Greg McLean: Je suis conscient d'avoir interrompu la ministre, mais elle ne répondait pas à ma question et je voulais passer à un autre sujet.

Le président: J'ai arrêté le chronomètre.

Poursuivez, monsieur McLean. Il vous reste deux minutes.

M. Greg McLean: Merci beaucoup.

Vous avez parlé des profondes cicatrices économiques laissées par la récession de 2008. J'ai bien apprécié ce que vous avez raconté au sujet du plan des conservateurs par rapport au vôtre, de ce que nous avons fait et de ce que vous avez fait. Des paroles, des paroles, des paroles... Si vous y tenez, nous pouvons parler des profondes cicatrices économiques laissées par la récession de 2008 et du retour à l'équilibre du pays en quelques années.

Comment envisagez-vous le retour à l'équilibre après avoir fait exploser la dette des Canadiens au cours des deux dernières années? On parle d'une dette de 600 milliards de dollars, dont une grande partie a été contractée par le gouvernement en place. Comment pouvez-vous affirmer qu'il n'y aura pas de cicatrices économiques? Il n'y a pas eu de mesures d'assouplissement quantitatif en 2008. C'est une ligne qui a maintenant été franchie et qui laissera des cicatrices pour une génération entière. Une génération de Canadiens devra rembourser cette dette. Comment osez-vous affirmer qu'il y a eu des cicatrices en 2008, mais que l'économie se sortira à peu près indemne de la présente situation?

L'hon. Chrystia Freeland: La question comporte plusieurs volets.

Premièrement, il est sans doute nécessaire de rappeler aux conservateurs qu'il faut faire une distinction entre les politiques monétaires et les politiques financières. Les mesures d'assouplissement quantitatif relèvent de la Banque du Canada, et nul besoin de dire que je respecte sa compétence.

Deuxièmement, pour ce qui concerne les différences entre la reprise après 2008 et la reprise actuelle, je rappelle que plus de 100 % des emplois ont été recouvrés. Il a fallu huit mois de plus après 2008, huit mois supplémentaires de souffrances et de difficultés pour les chômeurs canadiens. Nous prévoyons que le PIB reviendra à son niveau pré-pandémique au premier trimestre du prochain exercice, voire avant. C'est trois mois plus vite qu'après la récession de 2008, qui était moins grave.

Sur le plan de la stabilité des finances du Canada, je me contenterai de dire que les agences Moody's et S & P ont maintenu notre cote AAA. Notre ratio de la dette par rapport au PIB est le plus faible parmi les pays du G7.

Le président: Merci, monsieur McLean.

C'est maintenant au tour du Parti libéral. Madame Chatel, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

Mme Sophie Chatel: Je vous remercie, monsieur le président.

Si je peux me permettre, j'aimerais réagir à certains points qui ont été soulevés et poser des questions à leur sujet.

Certains de mes collègues disent que ce n'est pas une bonne chose que nos marchés financiers soient en santé et que cela profite seulement aux personnes les plus nanties. Je tiens à leur rappeler que plusieurs travailleurs au Canada ont besoin de marchés financiers en santé pour préserver leur pension. Par conséquent, je suis un peu étonnée d'entendre cela. À mon avis, c'est très important pour les Canadiens et leurs fonds de pension que nous ayons des marchés financiers en santé.

Un autre commentaire m'a aussi beaucoup surpris. Je ne sais pas où M. Poilievre a vécu, mais les mesures de relance ont été très importantes pour l'économie. Cela a empêché que plusieurs petites et moyennes entreprises fassent faillite. Ce sont les entreprises les plus vulnérables et ce sont aussi des créatrices d'emplois, alors cela me préoccupe beaucoup. Ces mesures de relance ont été très importantes pendant la pandémie. Elles ont aidé les plus vulnérables et ont permis à la classe moyenne de survivre. Je suis donc contente que ce soit ce gouvernement qui ait été au pouvoir.

Cela étant dit, je pense qu'il est très important d'informer les témoins d'aujourd'hui d'une discussion que nous avons eue hier avec le représentant du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE. On a bien compris que les normes qui ont été mises en place par le Canada au cours des récentes années ont vraiment porté leurs fruits. Elles ont fait en sorte que les entités telles que les banques et les institutions financières déclarent immédiatement au CANAFE toute transaction douteuse. Cette information est tout de suite analysée et envoyée soit à l'Agence du revenu du Canada, soit aux organismes chargés de combattre le crime organisé, puis il y a enquête. Par la suite, il peut y avoir des vérifications et des conséquences.

Dans notre programme, on a beaucoup parlé d'une agence canadienne contre les crimes financiers. Les efforts ont porté leurs fruits, madame la vice-première ministre. Je vous encourage à continuer sur cette voie, parce que nous devons nous assurer que nos programmes s'appliquent à ceux qui en ont besoin, tout en luttant contre la fraude. Comme nous l'avons entendu hier, nous sommes très bien outillés pour faire face à cela.

Madame la vice-première ministre, voici donc ma question: est-ce qu'on sent que le gouvernement a effectivement les outils nécessaires pour faire en sorte que les programmes soient offerts à ceux qui en ont le plus besoin?

• (1310)

L'hon. Chrystia Freeland: C'est une excellente question et une excellente constatation.

Je pense que oui. En effet, je suis convaincue que les Canadiens comprennent l'importance de cet appui. Ils savent qu'il est nécessaire et sensé, pour des raisons non seulement morales, mais aussi économiques, de préserver la capacité économique.

En même temps, les Canadiens comprennent que cela coûte cher et qu'il est très important de s'assurer que l'argent est dépensé aux fins prévues. C'est pour cette raison qu'il y a, précisément comme vous l'avez dit, des mesures en place pour contrôler cela.

En terminant, je veux dire que je suis aussi convaincue que la grande majorité des Canadiens sont honnêtes et qu'ils n'aiment pas demander de l'aide du gouvernement. Ils le font seulement quand ils en ont besoin.

Mme Sophie Chatel: Je vous remercie, madame la ministre.

[Traduction]

Le président: Merci.

Chers collègues, il nous reste une dizaine de minutes avec la ministre. Nous allons entamer une cinquième série de questions.

Nous allons commencer avec les conservateurs.

Monsieur Chambers, vous disposez de cinq minutes.

M. Adam Chambers: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, vous avez parlé tout à l'heure du ratio de la dette au PIB dans les pays du G7. Si on combine la dette des provinces et celle du fédéral, comment le Canada se classe-t-il par rapport aux autres pays?

L'hon. Chrystia Freeland: Les agences de cotation tiennent compte de différents facteurs. Elles tiennent compte de la dette des provinces, de la dette du fédéral et du ratio de la dette nette au PIB. Je dois ajouter que le gouvernement fédéral... J'aimerais ajouter deux autres points, si vous me le permettez.

Le gouvernement fédéral n'est pas responsable des décisions financières des provinces. Toutefois, grâce à ses transferts directs substantiels et à son soutien important à l'économie du pays, la situation financière des provinces est nettement meilleure maintenant qu'au début de la pandémie.

• (1315)

M. Adam Chambers: Merci.

Nous ne sommes pas responsables de leurs décisions concernant les dépenses, mais nous avons une responsabilité en cas de graves problèmes. Par exemple, si jamais une province se trouvait au bord de la faillite, je suis à peu près certain qu'elle se tournerait en premier lieu vers le fédéral pour obtenir de l'aide. Je pense que nous serons tous d'accord à ce sujet.

Vous avez aussi parlé de la dette nette du fédéral, qui comprend la valeur du Régime de pensions du Canada, le RPC. Les Canadiens seraient probablement étonnés de savoir que la valeur de ce régime est prise en compte pour établir la cote de crédit et le ratio de la dette nette au PIB du gouvernement fédéral.

Hier, nous avons entendu des témoignages sur les postes vacants, qui sont plus nombreux que jamais. Le ministère... Avez-vous réfléchi aux potentiels effets de distorsion des mesures d'aide pour le marché du travail? Des témoins nous ont parlé de leurs préoccupations à ce sujet hier.

L'hon. Chrystia Freeland: Je voudrais apporter deux précisions.

Les calculs du ratio de la dette nette au PIB ne tiennent pas compte du RPC. Ils tiennent compte du fait que nos obligations relatives aux pensions sont entièrement capitalisées et des provinces, mais ils ne tiennent pas compte de la valeur du RPC.

Pour ce qui est du marché du travail, nous sommes conscients de l'importance d'avoir une population active solide et une forte participation au marché du travail. C'est pourquoi il faut tabler sur l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants, et c'est pourquoi le Canada investit autant dans l'immigration. Je vous rappelle que nous sommes un des rares pays à s'être doté d'un plan pour rattraper la baisse de l'immigration depuis le début de la pandémie de COVID-19.

M. Adam Chambers: Merci beaucoup.

J'ai aussi apprécié les questions de mes collègues du NPD concernant les dividendes et les rachats d'actions. Je vous suggère, madame la ministre, de laisser la porte ouverte aux discussions au sujet des autres restrictions qui pourraient être imposées aux entités qui reçoivent de l'aide et qui versent des dividendes et rachètent des actions.

Selon vos projections ou vos prédictions, combien de sociétés cotées en bourse demanderont une aide au titre de ce programme de 7 milliards de dollars?

L'hon. Chrystia Freeland: Je ne peux pas vous donner de chiffre précis en raison des grandes incertitudes entourant le variant Omicron. Comme vous le savez, on vient d'annoncer de nouvelles restrictions aux frontières. Nous aurons besoin d'un peu plus de temps parce que pour l'instant, nous n'avons pas de données sur les incidences qu'aura le variant Omicron sur les déplacements et les restrictions aux frontières.

M. Adam Chambers: Je comprends, mais je présume que vous avez fait des projections pour en arriver à un chiffre de 7 milliards de dollars. Je vous signale que dans le cadre des programmes d'aide précédents, les subventions versées à des sociétés cotées en bourse ont atteint 6 milliards de dollars au moins, et probablement plus 7 milliards de dollars, et on parle de 7 milliards de dollars pour les mesures à l'étude.

Si des restrictions avaient été associées au premier programme d'aide, nous aurions peut-être eu l'argent pour financer les mesures proposées plutôt que d'avoir à demander aux Canadiens ou au gouvernement fédéral d'alourdir la dette. Pensez-vous ajouter d'autres restrictions que celle qui s'applique à la rémunération des cadres pour les sociétés qui reçoivent des subventions salariales?

L'hon. Chrystia Freeland: Pour ce qui est des projections concernant les demandes au programme de prestations proposé dans le projet de loi C-2, vous soulevez un très bon point, mais je répète que le variant Omicron, un facteur qui n'existait pas quand nous avons annoncé ces mesures, nous oblige à revoir nos calculs. Nous pourrions vous en dire davantage mardi, quand nous présenterons la mise à jour économique de l'automne, mais nous faisons actuellement des calculs et nous étudions les dispositions à ajouter pour tenir compte de la possibilité... Cela dit, il est actuellement impossible de prévoir toutes les incidences du variant Omicron...

M. Adam Chambers: Excusez-moi, mais dois-je comprendre que le chiffre projeté de 7 milliards de dollars est incorrect?

L'hon. Chrystia Freeland: ... mais il est clair qu'il y aura une incidence directe sur le tourisme.

Le président: Merci, monsieur Chambers, et merci, madame la ministre. Le temps est écoulé.

Je cède maintenant la parole aux libéraux.

Monsieur MacDonald, vous avez cinq minutes.

M. Heath MacDonald: Merci, monsieur le président.

Je trouve intéressant de me trouver ici et de revoir le fil des événements depuis deux ans et demi. Nous avons vécu une situation sans précédent et il a fallu réagir rapidement. À mots couverts, nos collègues de l'opposition ne cessent de nous dire qu'ils auraient opté pour l'austérité plutôt que d'aider les Canadiens durant la pandémie. C'est désolant.

Nous sommes en très bonne posture. Je viens d'une petite province de 160 000 habitants, et je sais que le projet de loi C-2 est essentiel. Je ne saurais trop insister sur son importance. Étant donné que 56 % de la main-d'œuvre du secteur du tourisme travaille dans une région rurale au Canada, toutes les circonscriptions du pays, y compris celles qui sont représentées au sein du Comité aujourd'hui, devraient tout mettre en oeuvre pour que le projet de loi C-2 soit adopté.

Monsieur le président, comme je suis le dernier intervenant, je vais laisser le dernier mot à la vice-première ministre.

• (1320)

L'hon. Chrystia Freeland: Merci, monsieur MacDonald. J'ai eu le grand bonheur de passer du temps à l'Île-du-Prince-Édouard et d'en apprendre un peu plus au sujet de vos merveilleuses entreprises du secteur touristique. J'ai parlé avec les gens de ce secteur de la manière dont le virus les a frappés et du fait que c'était hors de leur contrôle.

L'Île-du-Prince-Édouard a mis en place des mesures exemplaires de protection contre le coronavirus, mais elles ont inévitablement eu des répercussions sur son secteur du tourisme. Étant donné qu'une réouverture complète est encore impossible, le projet de loi C-2 est vraiment essentiel pour venir en aide aux entreprises touristiques de cette province et de partout au Canada. Je rappelle qu'au moment de l'annonce des mesures prévues, à la fin d'octobre, il n'avait pas été question du variant Omicron, mais le climat était encore incertain et nous savions que la réouverture complète de ces entreprises était impossible. Je suis très heureuse à l'idée de leur offrir cette aide.

Le président: Monsieur MacDonald, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Heath MacDonald: Non, c'est bon. Merci.

Le président: Madame la ministre, je vous remercie sincèrement au nom du Comité permanent des finances. Merci d'être venue nous rencontrer et d'avoir répondu à nos questions, dont plusieurs étaient très pointues, sur le projet de loi C-2. C'est une mesure législative d'une grande importance et dont nous souhaitons tous l'adoption rapide par la Chambre.

Au nom du Comité, je vous remercie, vous et, bien entendu...

L'hon. Chrystia Freeland: Me permettez-vous de faire une dernière intervention sur un point très précis?

Le président: Bien sûr. Je sais que vous êtes pressée par le temps, madame la ministre.

L'hon. Chrystia Freeland: Oui, mais je trouve important d'apporter une précision. J'aimerais indiquer à M. Chambers que, dans le feu de l'action, et parce que nous avons discuté de différentes façons de calculer la dette, une chose... La dette nette du fédéral, dont nous rendons compte dans le budget au nom du Canada et que nous établissons avec nos propres formules de calcul, ne comprend pas le RPC. Cependant, quand on compare le ratio de notre dette nette au PIB avec celui d'autres pays, le RPC est bien entendu pris en compte, à juste titre.

C'est logique considérant que les gouvernements précédents ont pris des décisions judicieuses qui font en sorte que les pensions sont entièrement comptabilisées et payées grâce au RPC. L'avenir est moins rose dans certains pays où les paiements de pensions vont représenter un problème budgétaire permanent beaucoup plus important.

M. Greg McLean: Une précision, monsieur le président...

M. Adam Chambers: Monsieur le président, je remercie la ministre pour cette précision.

Le président: Je vous remercie, madame la ministre et monsieur Leswick. Merci également à vos collaborateurs.

C'est ce qui met fin à la réunion. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>